

**Association Nationale des  
Internes de Psychiatrie**



**GUIDE  
DE  
L'INTERNE**

Édition  
2025-2026

DES INFOS SUR

- **Les formations**
- **Les stages**
- **L'internat**
- **Les remplacements...**



**Alors, n'hésitez plus et venez nous rejoindre.**

**VOUS ÊTES INTERNE ?**

**VOUS VOULEZ CONTINUER À VOUS FORMER À L'HÔPITAL ?**

**VOUS VOULEZ TRAVAILLER AVEC DES ÉQUIPES DYNAMIQUES ET BIENVEILLANTES ?**

## L'enfant et l'adolescent



**4**

**Centres Médico-Psychologiques (CMP)**

**1**

**Activité de liaison relevant du service ULPIJ**

**3**

**Types d'hospitalisation hors les murs**

- ULPIJ • Maison des 13-17
- Service d'Accueil Familial Thérapeutique (SAFT).

**1**

**Centre pour les adolescents**

**1**

**Unité de Jour à Temps Partiel (UJTP)**

**1**

**Centre Thérapeutique du Tout-Petit (CTTP)**

**1**

**Plateforme de coordination et orientation pour enfants de 0-7 ans ayant un trouble du neuro-développement**

**1**

**Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)**



**84**

**Lits d'hospitalisation complète**

- dont 8 lits dans le service Urgences et Liaison de Psychiatrie Infanto-Juvenile (ULPIJ) situé au CHU du Kremlin-Bicêtre.
- et 8 lits à la Maison des 13/17 située à Rungis.



**1**

**Pôle universitaire**



**74**

**Places d'hospitalisation de jour pour enfants et adolescents.**

## L'adulte



**11 secteurs de psychiatrie adulte**

**RÉPARTIS EN :**

**2 sites intra-hospitaliers :**

- Villejuif (381 lits).
- Clamart (116 lits).

**Des sites extra-hospitaliers :**

- 11 centres d'activités thérapeutiques à temps partiel (CATTP).
- 11 centres médico-psychologiques (CMP).
- 10 hôpitaux de jour.
- 1 centre d'accueil et de crise.
- 1 centre de post-cure (CRPS).

**Des équipes dans 3 services d'accueil et de traitement des urgences (SAU) du GHU Paris Saclay :**

- Le Kremlin-Bicêtre, Antoine-Béclère et Ambroise-Paré.



**Une approche intersectorielle**

- 2 équipes mobiles de psychiatrie de la personne âgée.
- 2 équipes mobiles de psychiatrie précarité.
- Une équipe mobile Handipsy (94).
- Des prises en charge ciblées grands ados-jeunes adultes.
- Des dispositifs territoriaux promouvant la réhabilitation psychosociale.
- Des unités de thérapie familiale.
- Un centre de consultation de psychotraumatisme.



**Un pôle régional pour patients sous main de justice**

- 1 service médico-psychologique régional (SMPR).
- 1 Unité Hospitalière Spécialement Aménagée (UHSA).
- 1 centre intersectoriel de soins pénalement ordonnés (CISP60).
- 1 CSAPA.



**Une Unité pour Malades Difficiles (UMD)**

- Projet d'ouverture d'une unité de soins intensifs régionale en psychiatrie (USIRP).



**Un service d'addictologie**

- 1 centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).
- 1 hôpital de jour.
- 1 équipe de liaison et de soins en addictologie (ELSA).
- 1 service de consultation.



**Un service de soins somatiques et de consultations spécialisées**

- Médecine générale.
- Autres spécialités médicales : neurologie, gynécologie, ORL, odontologie, radiologie, nutrition.
- Des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP).



**Une pharmacie**

- Pharmacie à usage intérieur (PUI).
- Pharmacie clinique.
- Cellule biomédicale.
- Une équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière (EOHH).



# EDITO

*Chers internes,*



**N**ous sommes heureux de vous diffuser ce livret. Nous souhaitons vous proposer un petit document pratique où trouver toutes les informations sur les bases de l'internat de psychiatrie. L'objectif de notre association est de rendre le plus accessible possible, aux internes, un enseignement de la psychiatrie de qualité. Nous espérons que ce livret répondra aux questions que vous vous posez sur l'internat et vous donnera accès aux supports dont vous aurez besoin pour profiter de la diversité de la psychiatrie. Vous êtes la première promotion à découvrir la nouvelle maquette et nous espérons que ce livret vous apportera des bases pour comprendre votre parcours.

N'hésitez pas à consulter notre site [affep.fr](http://affep.fr) pour tout complément d'information et nous contacter à [contact@affep.fr](mailto:contact@affep.fr)

***Très bon début d'internat***

***Le bureau de l'AFFEP***



# Sommaire

03	L'AFFEP
07	L'EFTP
09	Les associations locales
11	La formation
15	Le choix de stages
21	Les masters de recherche
26	La mobilité
30	Les remplacements
34	Après l'Internat
42	Sites Internet



**AFFEP (ASSOCIATION FRANÇAISE FÉDÉRATIVE DES ÉTUDIANTS EN PSYCHIATRIE)**  
<https://www.affep.fr>

## BUREAU AFFEP

- **Présidente** (president@affep.fr) :  
Ilia HUMBERT, interne à Strasbourg
- **Premier vice-président** (vice-president@affep.fr) :  
Cédric AH TCHINE, interne à La Réunion
- **Président élu** (presidentelu@affep.fr) :  
Nicolas DOUDEAU, interne à Lille
- **Secrétaire générale** (secretaire@affep.fr) :  
Marie-Alix LAROCHE, interne à Poitiers
- **Trésorier** (tresorier@affep.fr) :  
Romain LONGUEVILLE, interne à Montpellier
- **Adjoint trésorier** (tresorier@affep.fr) :  
Romain THIBAUD, interne à Grenoble
- **VP Communication** (communication@affep.fr) :  
Camille CHAO, interne à Nice
- **VP Coordination syndicale** (coordination-syndicale@affep.fr)  
et **délégué adjoint EFPT** : Tristan QUINET, interne à Paris
- **VP Coordination nationale** (coordination-nationale@affep.fr) :  
Alexandre SZUSTERMAN, interne à Amiens et Léo MOREAU,  
interne à Strasbourg
- **VP Partenariats** (partenariats@affep.fr) :  
Grégoire AUTISSIER, interne à Nantes
- **Délégué EFPT** (etfp@affep.fr) :  
Tomas MASTELLARI, interne à Lille
- **VP partenariats associatifs** (partenariatsassociatifs@affep.fr) :  
Justine DENIEL, interne à Grenoble
- **Webmaster** (webmaster@affep.fr) :  
Adrien HARRY, interne à Clermont-Ferrand

RÉSEAU  
PRO  
SANTÉ

Régie publicitaire  
Réseau Pro Santé  
reseauprosante.fr  
14, rue Commines - 75003 Paris  
M. TABTAB Kamel, Directeur

Maquette et impression en UE. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur et de la régie publicitaire.  
Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.

**L'AFFEP est l'association nationale des internes et des docteurs juniors de psychiatrie en France.**

**Anciennement appelée Association pour la Formation Française et Européenne en Psychiatrie, elle a été créée en 1998, au départ pour participer au forum européen des internes en psychiatrie : le forum de l'EFPT (European Federation of Psychiatric Trainees), un vaste rassemblement d'internes qui a lieu tous les ans et permet de représenter les internes en psychiatrie de chaque pays d'Europe.**

**Aujourd'hui, l'AFFEP a changé de nom : elle est l'Association Fédérative Française des Étudiants en Psychiatrie. Elle représente au niveau national l'ensemble des internes de psychiatrie ainsi que leurs associations locales qu'elle se charge de fédérer (une dans chaque subdivision d'internat).**

## Les missions de l'AFFEP sont nombreuses

- Favoriser le dialogue et la cohésion entre internes de psychiatrie.
- Aider à la création et au développement des associations d'internes locales.
- Informer les internes des actualités concernant leur formation et leur métier.
- Renseigner internes et étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle sur l'internat et sur la formation au métier de psychiatre.
- Participer à l'amélioration de la formation et à l'organisation de congrès de psychiatrie.
- Représenter les internes auprès des tutelles (*syndicats, ministères, réseaux universitaires...*) afin de promouvoir la meilleure formation possible.

L'AFFEP est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges pour les internes en psychiatrie. Notre objectif est de porter la voix des internes et de les accompagner tout au long de leur cursus.

## Comment fonctionne l'AFFEP ?

Comme son nom actuel l'indique, l'AFFEP (*Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie*) est une association fédérant l'ensemble des associations locales d'internes en psychiatrie.

En effet, la psychiatrie est une spécialité comptant un grand nombre d'internes et ainsi, la majorité des 28 subdivisions universitaires de France (*métropole et DOM-TOM*) a une association fédérant les internes en psychiatrie.

L'AFFEP a un rôle d'aide à la création et au développement de ces associations locales, aussi bien en ce qui concerne la vie associative, qu'en ce qui concerne la formation donnée aux internes : nous aidons à l'organisation de journées de formation ou

de projets innovants via la mise à disposition d'une bourse AFFEP, reversée aux associations tous les ans à leur demande.

Ces associations locales (*liste disponible dans la partie « Les associations locales »*) comportent au sein de leurs bureaux un ou deux membres élus qui sont délégués AFFEP. Ces délégués AFFEP, aussi appelés référents AFFEP, sont chargés de faire le lien entre leur association locale et l'AFFEP.

Ce réseau de référents locaux AFFEP est précieux, c'est lui qui nous permet de savoir quelles difficultés vous pouvez rencontrer, et quelles attentes vous avez vis-à-vis de votre internat, au quotidien, dans vos différentes subdivisions. Le réseau de référents AFFEP est sollicité de manière régulière dès que nous avons besoin d'échanger, de prendre avis, de se questionner sur une problématique qui concerne l'ensemble de internes de psychiatrie.

Le bureau de l'AFFEP ainsi que l'ensemble des référents se réunissent de manière plus formelle deux fois par an au cours d'assemblées générales afin d'échanger autour de la formation en psychiatrie et des problématiques du moment.

Cette formation est très disparate sur l'ensemble du territoire français, aussi bien en ce qui concerne la formation pratique que théorique. Il est donc important qu'un lieu existe où chacun puisse comparer sa formation, ses pratiques et son idée de l'exercice de la psychiatrie.

Une première assemblée générale, réunissant l'ensemble des adhérents qui le souhaitent, a lieu au Congrès National des Internes de Psychiatrie (CNIPSY) traditionnellement en octobre. Une autre assemblée générale dédiée à la rencontre entre le bureau de l'AFFEP et les référents locaux est organisée dans l'année.

Ce dialogue se situe également au niveau européen, grâce à l'EFPT, association européenne que vous pourrez découvrir plus en détails un peu plus loin dans ce livret.

## Diffuser au mieux les informations importantes pour vous

L'AFFEP a pour mission de diffuser les informations clés concernant la formation et la pratique des internes en psychiatrie. Elle a aussi pour objectif de vous tenir informés des actualités dans le milieu de la santé mentale qui pourraient vous intéresser en tant qu'internes !

Pour échanger et diffuser un maximum d'informations, l'AFFEP a un site internet ([www.affep.fr](http://www.affep.fr)) qui rassemble les informations générales sur l'internat de psychiatrie en France, ainsi qu'un focus sur les spécificités de chaque ville et sur l'EFPT, et une page dédiée aux actualités. Une partie est aussi réservée aux annonces de postes, pour les internes qui cherchent à faire des remplacements ou qui arrivent en fin d'internat !

Afin de permettre une meilleure diffusion des informations, l'AFFEP dispose aussi d'une mailing list, lieu d'échanges et de dialogue pour tous les adhérents. En adhérant à l'association, vous recevrez de manière régulière nos mails vous faisant part des dernières actualités et vous transmettant toutes les informations importantes au bon déroulement de votre internat.

L'AFFEP communique principalement via Instagram, LinkedIn et par e-mail pour communiquer avec vous le plus facilement possible.

Par ailleurs, l'association publie 2 à 3 numéros par an de son journal dédié aux internes de psychiatrie, le « Psy Déchaîné ». Il est envoyé gratuitement à ses adhérents, disponible en version pdf sur le site internet de l'AFFEP, et largement distribué aux différents congrès où l'AFFEP est représentée. Ce journal permet de mettre en avant les dernières actualités (*médicales, culturelles, associatives...*) mais c'est aussi un lieu d'expression et vos contributions sont toujours les bienvenues. Il est envoyé gratuitement à ses adhérents.

## Vous permettre de participer aux congrès

L'AFFEP participe à l'organisation de congrès et journées de formation pour les internes, avec notamment le CNIPsy (*Congrès National des Internes en Psychiatrie*) qui se déroule tous les ans, dans une ville différente, à Montpellier en 2026 et à Lille en 2027.

L'AFFEP s'associe également aux événements nationaux majeurs, comme le CFP (*Congrès Français de Psychiatrie*), le congrès de l'Encéphale, du CPNLF (*Congrès Français de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française*), de l'ALBATROS, etc.

Lors de ces différents congrès, le rôle de l'AFFEP est double, avec l'organisation de symposiums ou d'ateliers dédiés aux internes ; et la négociation de tarifs avantageux pour ses adhérents.

La date et les programmes de ces événements, mais également d'autres congrès, aussi bien nationaux que régionaux, se trouvent sur le site de l'AFFEP dans la rubrique dédiée aux Congrès.

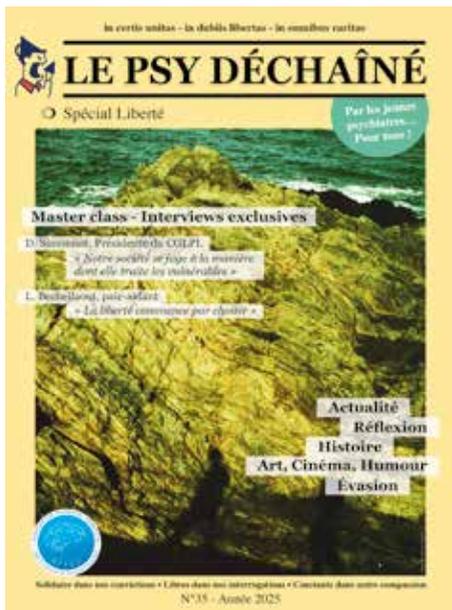
## Améliorer la formation

L'AFFEP a pour but de participer à l'amélioration de la formation dans chaque ville d'internat, tout en conservant les spécificités régionales.

Ces dernières années, l'AFFEP a publié de manière annuelle de grandes enquêtes sur diverses thématiques : les masters de recherche, la formation aux psychothérapies, les souhaits des internes pour leur futur après l'internat, la responsabilité juridique en psychiatrie...

Par ailleurs, l'association est en lien avec le CNUP (*Collège National des Universitaires de Psychiatrie*) et nous sommes invités mensuellement à leur conseil d'administration afin de porter la voix des internes.

Avec la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle (*internat*) et la réforme du 2<sup>ème</sup> cycle, nous avons été largement sollicités et de nombreuses questions restent en suspens concernant l'avenir de la spécialité et notre formation.



Les questions qui se posent à ce jour par exemple, sont celles de la création de nouveaux terrains de stage suite aux modifications de la maquette, l'application des 80h de formation aux psychothérapie.

Ces questionnements nous amènent à organiser régulièrement des sondages ou des enquêtes plus conséquentes que nous diffusons auprès des adhérents afin de pouvoir au mieux rendre compte de l'avis des internes.

Pour cette année 2022-2023, nous allons donc encore avoir besoin de vous tous pour participer aux sondages relatifs à notre formation et entendre vos avis et commentaires qui seront d'une importance capitale au regard de l'application de la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales !

## Faire le lien avec les syndicats



L'AFFEP est en lien avec l'ISNI (*Inter Syndicat National des Internes*) par l'intermédiaire de son élu Coordinateur syndical, et elle a un rôle consultatif auprès des instances ministérielles, prenant ainsi une part active dans les discussions actuelles concernant la formation des internes et en particulier la réforme de l'internat et du post-internat.

Nous participons régulièrement aux Assemblées Générales de l'ISNI en tant que membre du « Collège des Spécialités ». Cela nous permet d'être intégrés dans les discussions syndicales ou politiques qui concernent l'ensemble des internes : revalorisation statutaire ou salariale de l'interne, applications de la réforme de l'internat...

## Les projets à venir...

Pour cette nouvelle année universitaire, l'AFFEP a de nombreux projets. Tout d'abord la poursuite de ceux entamés lors des années précédentes. On peut ainsi citer le travail sur l'attractivité de la psychiatrie avec l'utilisation des résultats de l'enquête #ChoisirPsychiatrie, les campagnes de promotion de la psychiatrie auprès des externes,

Pour la PPA, nous collaborerons avec l'ANIPPA dont certains membres feront partie de notre groupe de travail. Pour la PEA, la psychiatrie légale, la périnatalité et l'addictologie, nous imaginons créer ces groupes de travail en incluant des internes de ces adhérents à l'AFFEP avec pour objectif de réaliser un état des lieux de la formation pratique et théorique et de réfléchir à la place et l'avenir des ces « sur spécialités ». Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter !

Au niveau européen, l'AFFEP poursuit sa collaboration étroite avec l'EFPT et souhaiterait ouvrir davantage de terrains de stage en France acceptant des internes de psychiatrie étrangers via l'EFPT Exchange Program.

Enfin, la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle qui est en cours de mise en place mobilise pleinement le bureau de l'AFFEP, qui tient à défendre les intérêts des internes en psychiatrie et la qualité de leur formation. Nous préparons ainsi la nouvelle maquette avec l'ouverture de terrains de stage variés et surtout bien encadrés et les compléments de formation en psychothérapie.

**Pour plus d'informations :** [www.affep.fr](http://www.affep.fr)

N'hésitez pas à nous contacter (*soit individuellement si vous avez une question précise, soit en nous écrivant à [contact@affep.fr](mailto:contact@affep.fr)*) pour toutes questions, remarques, difficultés, suggestions...

Et restez connecté pour connaître dès la mi-octobre notre nouveau bureau 2022 - 2023 via notre site internet et nos réseaux sociaux !

Vous trouverez la liste et les coordonnées des référents locaux, ainsi que celles des associations locales, dans le chapitre suivant. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions concernant la formation et la vie associative dans votre ville !

## Qui peut adhérer à l'AFFEP ?

Selon les statuts de l'association, tous les internes en psychiatrie de France peuvent adhérer à l'AFFEP, y compris les internes étrangers exerçant en France et les internes en Master 2 ou en disponibilité.

## Pourquoi adhérer à l'AFFEP ?

Adhérer à l'AFFEP c'est simple, pas cher et ça vous donne plein d'avantages !

Attention, les adhésions sont à renouveler chaque nouvelle année universitaire, c'est-à-dire à partir du mois de novembre. Elles sont valables du 01<sup>er</sup> novembre au 01<sup>er</sup> novembre de l'année suivante.

### Vos avantages au quotidien

- Appartenir à un réseau d'internes de psychiatrie à travers la France et bénéficier de leurs expériences et de leurs projets.
- Bénéficier de tarifs préférentiels et très avantageux pour de nombreux congrès (*congrès de l'Encéphale, Congrès Français de Psychiatrie et bien d'autres encore*).
- Recevoir « Le Psy Déchainé », journal de l'AFFEP, pour se tenir informé des actualités vous concernant (*formation, vie associative, congrès*) mais aussi concernant l'actualité psychiatrique.

- Recevoir des informations via la mailing list concernant l'internat, la formation au métier de psychiatre et l'actualité de la psychiatrie.
- Pouvoir faire remonter les problèmes rencontrés dans vos villes d'internat, vos suggestions et vos souhaits en ce qui concerne votre formation.
- Être représenté auprès des tutelles françaises et européennes, l'AFFEP portant la voix des internes à titre consultatif pour toutes les discussions concernant notre formation.
- Le soutien des villes organisant le CNIPsy (*Congrès National des Internes en Psychiatrie*) et la tenue de stands AFFEP sur les congrès.
- L'organisation de projets ou événements ponctuels nationaux.

### Comment adhérer à l'AFFEP

L'adhésion se fait sur la plateforme HelloAsso en passant par le site de l'AFFEP ([affep.fr](http://affep.fr)). Le montant de l'adhésion est fixé à 25 € hors adhésion à une association locale. Le tarif est réduit à 15 € à partir d'un code promotionnel si vous êtes déjà adhérent à une association locale.

Lors de votre adhésion n'hésitez pas à nous faire parvenir votre adresse pour recevoir le Psy déchainé !!

### À quoi sert votre cotisation ?

L'AFFEP est majoritairement financée par les adhésions annuelles des internes en psychiatrie. Ces cotisations servent à financer :

- Nos frais de fonctionnement (*hébergement et bon fonctionnement de notre site internet, remboursements des frais de transports des référents et membres du bureau pour les assemblées générales*).
- Le développement des journées de formation organisées par les associations locales d'internes en psychiatrie. Une bourse AFFEP de 200€ a été créée pour soutenir chaque association locale dans leurs projets.

*En français : fédération européenne des associations des psychiatres en formation.*

*L'EFPT, c'est une association fédérative qui joue un peu le même rôle que l'AFFEP, mais au niveau européen !*

*Conçue en 1992 à Londres par une petite poignée d'internes européens, ce projet ambitieux s'est concrétisé dès l'année suivante par le premier forum de l'EFPT qui a rassemblé les internes représentants de 9 pays européens.*

*Sachez que l'histoire de l'AFFEP est intimement liée à celle de l'EFPT puisque notre association a été créée au départ en 1998 dans le but de participer à l'EFPT ! Depuis nous avons fait du chemin : la France (et donc l'AFFEP) est membre permanent de la fédération depuis 1999.*

*Chaque année depuis 1993, un forum international réunit les délégations nationales dans une ville européenne différente, généralement une ville du pays du président de l'EFPT. Le prochain forum se tiendra à Bucarest en 2026. En parallèle des forums, l'EFPT développe de nouveaux temps forts, comme le Winter Event de Strasbourg en novembre 2025, dédié aux membres des Working Groups et au développement de leurs projets respectifs.*

## Un cahier des charges ambitieux

Concrètement les objectifs et missions de l'EFPT sont les suivants :

- Organiser un forum annuel, vaste rassemblement d'internes, qui met en avant la diversité et la richesse des différents cursus de psychiatrie existants en Europe.
- Rechercher des moyens de promouvoir et d'améliorer l'internat de psychiatrie au niveau national et européen.
- Donner une voix et une influence aux internes de psychiatrie pour qu'ils participent à l'évolution de leur formation au niveau national et européen.
- Aider au développement des associations nationales.
- Améliorer la qualité des traitements et des soins psychiatriques en Europe.
- Promouvoir les opinions et les décisions prises pendant le forum aux organisations concernées et définir des consensus au niveau européen concernant la formation des internes de psychiatrie et tous les sujets qui s'y rapportent.

L'EFPT a pris de plus en plus d'ampleur au fil des ans et possède une influence grandissante se rapprochant de plus en plus dans son fonctionnement d'une association de psychiatres séniors avec des activités de recherche, des publications et un lien de plus en plus étroit avec les différentes instances européennes de santé mentale.

Elle rassemble aujourd'hui pas moins de 37 membres permanents (le terme européen est donc à prendre au sens large, la fédération ne se limitant pas strictement à l'Union Européenne).

L'EFPT s'est dotée d'une constitution et a acquis le statut d'ONG (organisation non gouvernementale) en 2010.

## Les Working Groups

Tout au long de l'année, les associations nationales participent à des groupes de travail proposés par l'EFPT. Voici une brève présentation des différents groupes existants :

**Le Groupe Echange** : celui que vous êtes censés le mieux connaître et qui nous tient particulièrement à cœur ! Il permet aux internes de toute l'Europe de voyager dans un des 7 pays-hôtes qui font partie de ce groupe, un peu sur le modèle du programme d'échange Erasmus pour les étudiants de premier et deuxième cycles.

Il s'agit de stages non rémunérés, d'observation, d'une durée de 2 à 6 semaines. Le but est d'augmenter le nombre de terrains de stages afin d'en faire profiter un maximum d'internes, d'améliorer l'organisation et l'accueil...

Si vous êtes motivés pour accueillir des internes étrangers, manifestez-vous, car nous avons besoin de volontaires !

Pour ceux qui souhaitent partir, vous pouvez trouver tous les détails pour participer au programme d'échange à l'adresse suivante <https://efpt.eu/exchange/>. Habituellement, les périodes de candidature se déroulent au mois de mai pour partir entre septembre et février, et au mois de novembre, pour les échanges entre mars et août.

Pour plus d'informations concernant l'accueil ou le départ, n'hésitez pas à contacter notre référent EFPT à l'AFFEP ([efpt@affep.fr](mailto:efpt@affep.fr)), qui pourra vous aider dans les démarches.

**Le Groupe Recherche** : l'EFPT est une plateforme unique pour réaliser des enquêtes et études multicentriques au niveau européen, en particulier pour diffuser des questionnaires.

Là encore, si vous êtes motivés pour monter un projet de recherche qui pourrait bénéficier de ce tremplin ou si vous voulez participer à un projet déjà existant, contactez-nous.

**Le Groupe Psychothérapie** a pour but de développer et d'améliorer l'enseignement des psychothérapies en Europe. Une étude a été réalisée au

niveau européen il y a quelques années pour faire le point sur les formations existantes dans les différents pays, et identifier les attentes des internes et les obstacles à la formation en psychothérapie. Actuellement, les membres du groupe de travail travaillent à la réalisation d'un Guide-Book sur les différents types de psychothérapie, et comment s'y former.

D'autres initiatives et Working Groups se forment au fil des années.

- Child and Adolescent Psychiatry - WG
- Forensic psychiatry - WG
- Leadership - WG
- Neuropsychopharmacology - WG
- Psychiatry Across Borders - WG
- Psychopathology and Phenomenology - WG
- Psychotherapy - WG
- Woman - WG

Pour finir, nous vous invitons à visiter le site de l'EFPT ([www.efpt.eu](http://www.efpt.eu)) pour de plus amples informations et à suivre les activités de l'association sur les réseaux sociaux ([EFPT facebook group](#) et sur [Twitter #EFPTtrainees](#)).

# Les associations locales

Depuis 2007, l'AFFEP est devenue une fédération d'associations.

Vous trouverez ci-dessous la liste la plus complète possible des associations locales, des coordonnées de chaque association et des référents de l'AFFEP. Il existe des villes où les référents arrivent en fin d'internat et nous avons besoin de jeunes internes pour continuer à faire vivre ce réseau associatif, donc si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à contacter vos associations locales ou à nous contacter !



## AMIENS

APIP (Association Picarde des Internes en Psychiatrie)

Site web / page Facebook :

<http://apipsy.wordpress.com/>

Contacteur l'asso locale :

[internatpspicardie@yahoo.fr](mailto:internatpspicardie@yahoo.fr)

## ANGERS

AIPA (Association des Internes de Psychiatrie Angevine)

Contacteur l'asso locale : [assoaipa@gmail.com](mailto:assoaipa@gmail.com)

## ANTILLES-GUYANE

CALIPSY (Association des Internes de Psychiatrie Antilles Guyane)

Site web / page Facebook :

<http://calipsy.org> et groupe Facebook privé  
« Psychiatrie Antilles-Guyane »

Contacteur l'asso locale : [asso.calipsy@gmail.com](mailto:asso.calipsy@gmail.com)

## BESANÇON

AICB (Association des internes et chefs de clinique de Besançon)

Site web / page Facebook :

<http://www.internat-besancon.com/>

Contacteur l'asso locale : [contact.aicb@gmail.com](mailto:contact.aicb@gmail.com)

## BORDEAUX

APIP Aquitaine (Association Professionnelle des Internes en Psychiatrie d'Aquitaine)

Site web / page Facebook :

<https://apip-aquitaine.com>

Contacteur l'asso locale : [apip-aquitaine@outlook.com](mailto:apip-aquitaine@outlook.com)

## BREST

Association des internes en psychiatrie de Bohars

Contacteur l'asso locale :

[bureau.internat.psy.finiistere@gmail.com](mailto:bureau.internat.psy.finiistere@gmail.com)

Site web / page Facebook :

groupe internat Psychiatrie BREST

## CAEN

PsyChic (Collectif Hospitalier des Internes Caennais en Psychiatrie)

Contacteur l'asso locale : [caen.psychic@gmail.com](mailto:caen.psychic@gmail.com)

Site web / page Facebook : Groupe facebook privé où vous êtes inscrit dès votre arrivée

## CLERMONT-FERRAND

AIPC (Association des Internes de Psychiatrie de Clermont-Ferrand)

Contacteur l'asso locale : [aipc.clermontfd@gmail.com](mailto:aipc.clermontfd@gmail.com)

## DIJON

ABIP (Association Bourguignonne des Internes de Psychiatrie)

Site web / page Facebook : Groupe Facebook privé « ABIP - Association Bourguignonne des Internes de Psychiatrie »

Contacteur l'asso locale : [psychiatrie.dijon@gmail.com](mailto:psychiatrie.dijon@gmail.com)

## GRENOBLE

AIPG (Association des Internes en Psychiatrie de la région Grenobloise)

Site web / page Facebook :

<https://www.facebook.com/aipg.grenoble/> (page peu active, on utilise surtout un groupe Whatsapp)

Contacteur l'asso locale : [bureauaipg@gmail.com](mailto:bureauaipg@gmail.com)

Référent AFFEP : [grenoble@affep.fr](mailto:grenoble@affep.fr)

## LILLE

ALi2P

Site web / page Facebook : <http://www.alizp.com/>

Contacteur l'asso locale : [alizpsy@gmail.com](mailto:alizpsy@gmail.com)

## LIMOGES

AIAIPE (Association des Internes et Anciens Internes d'Esquirol)

Site web / page Facebook :

<https://vu.fr/JWHv> où des photos de l'internat et du CHE seront disponibles

Il existe également une page Twitter du CH Esquirol si vous souhaitez en apprendre un peu plus sur les journées qui sont organisés sur le CH et ses alentours :

<https://twitter.com/EsquirolLimoges>

Contacteur l'asso locale : [psylimoges@gmail.com](mailto:psylimoges@gmail.com)

Référent AFFEP : [limoges@affep.fr](mailto:limoges@affep.fr)

## LYON

**LA CLIP** (Corporation Lyonnaise des Internes en Psychiatrie)

**Site web / page Facebook :**

<https://www.laclip.fr/internat-Lyon>

**Contacteur l'asso locale :** [asso.la.clip@gmail.com](mailto:asso.la.clip@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [lyon@affep.fr](mailto:lyon@affep.fr)

## MARSEILLE

**L'ENTONNOIR** (Association des internes de psychiatrie Marseillais)

**Site web / page Facebook :**

<https://www.affep.fr/internat-marseille/>

**Contacteur l'asso locale :** [lentonnoir13@gmail.com](mailto:lentonnoir13@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [marseille@affep.fr](mailto:marseille@affep.fr)

## MONTPELLIER

**PSYLR** (Association des internes en psychiatrie du Languedoc Roussillon)

**Contacteur l'asso locale :** [contact.psyldr@gmail.com](mailto:contact.psyldr@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [montpellier@affep.fr](mailto:montpellier@affep.fr)

## NANCY

**ALIPSY** (Association Lorraine des Internes en Psychiatrie)

**Site web / page Facebook :**

<https://alipsy.asso-web.com/m/>

**Contacteur l'asso locale :** [alipsy.asso@gmail.com](mailto:alipsy.asso@gmail.com)

**Référente AFFEP :** [nancy@affep.fr](mailto:nancy@affep.fr)

## NANTES

**InePSY** (Association des Internes Nantais en Psychiatrie)

**Site web / page Facebook :**

<https://internatpsychiatrienantes.wordpress.com/>

**Contacteur l'association locale :**

[bureau.inepsy@gmail.com](mailto:bureau.inepsy@gmail.com)

## NICE

**AIPN** (Association des Internes de Psychiatrie de Nice)

**Site web / page Facebook :**

<https://www.affep.fr/internat-nice/>

**Contacteur l'association locale :** [aipn@outlook.fr](mailto:aipn@outlook.fr)

**Référent AFFEP :** [nice@affep.fr](mailto:nice@affep.fr)

## OCEAN INDIEN

**Site web / page Facebook :** <https://www.sioi.fr/>  
et groupe Facebook Océan DRIM

**Contacteur l'association locale :**

[ocean\\_indien.affep@yahoo.fr](mailto:ocean_indien.affep@yahoo.fr)

## PARIS

**PEPS** (Paris en Psychiatrie - Association des Internes de Psychiatrie d'Île-de-France)

**Site web / page Facebook :**

<http://parispsychiatrie.fr/welcome>

**Contacteur l'association locale :**

[contact@parispsychiatrie.fr](mailto:contact@parispsychiatrie.fr)

**Référent AFFEP :** [paris@affep.fr](mailto:paris@affep.fr)

## POITIERS

**BiPP** (Bureau des internes en Psychiatrie de Poitiers)

**Référent AFFEP :** [poitiers@affep.fr](mailto:poitiers@affep.fr)

**Site web / page Facebook :**

Page Instagram <https://vu.fr/rvZc> et page Facebook :

<https://www.facebook.com/InternatDePsychiatriePoitiers/>

**Contacteur l'asso locale :**

[referents.psypoitou@gmail.com](mailto:referents.psypoitou@gmail.com)

## REIMS

**ACHIP** (Association CHampardennaise des Internes en Psychiatrie)

**Référent AFFEP :** [reims@affep.fr](mailto:reims@affep.fr)

## RENNES

**ARIPSY**

**Contacteur l'association locale :** [internatchgr35@gmail.com](mailto:internatchgr35@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [assoaffeprennes@gmail.com](mailto:assoaffeprennes@gmail.com)

## ROUEN

**AIPHaN** (Association des Internes de Psychiatrie de Haute-Normandie)

**Site web / page Facebook :** facebook AIPHaN

**Contacteur l'association locale :** [asipsy42@gmail.com](mailto:asipsy42@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [rouen@affep.fr](mailto:rouen@affep.fr)

## ST-ETIENNE

**ASIPSY** (Association Stéphanoise des Internes en Psychiatrie)

**Site web / page Facebook :** <http://asipsy42.fr/>

**Contacteur l'association locale :** [asipsy42@gmail.com](mailto:asipsy42@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [st-etienne@affep.fr](mailto:st-etienne@affep.fr)

## STRASBOURG

**PSY-CHIC**

**Site web / page Facebook :**

Pas de site internet, site internet des internes de Strasbourg toutes spécialités confondues

<http://www.interneststrasbourg.fr/>

**Contacteur l'association locale :** [strasbourg@affep.fr](mailto:strasbourg@affep.fr)

**Référent AFFEP :** [strasbourg@affep.fr](mailto:strasbourg@affep.fr)

## TOULOUSE

**COORDIPSY**

**Site web / page Facebook :**

[www.coordipsy.wordpress.com](http://www.coordipsy.wordpress.com) et groupe Facebook privé « Internes de Psy Toulouse »

**Contacteur l'association locale :**

[coordipsytoulouse@gmail.com](mailto:coordipsytoulouse@gmail.com)

**Référent AFFEP :** [toulouse@affep.fr](mailto:toulouse@affep.fr)

## TOURS

**ATIPIIC**

**Site web / page Facebook :** facebook (ATI PIC)

**Référent AFFEP :** [tours@affep.fr](mailto:tours@affep.fr)

**Contacteur l'asso locale :** [atipic37@gmail.com](mailto:atipic37@gmail.com)

# La formation

## Le DES de Psychiatrie

Suite à la réforme de l'internat, les différents D.E.S. (Diplôme d'Études Spécialisées) de spécialités médicales dont le DES en Psychiatrie sont régis par l'arrêté du 21 avril 2017 publié au Journal Officiel, complété du décret modifiant la maquette de Psychiatrie datant du 09 mars 2022. Ci-joint le texte officiel qui détaille, dans la théorie, l'organisation et les objectifs attendus de chaque phase de l'internat de psychiatrie. Ce texte détaille ce qui est prévu dans la théorie, mais ensuite chaque collège d'enseignants de spécialité décide des modalités d'application pratique dans les différentes villes.

Cet arrêté détaille ce qu'on appelle « la maquette » de l'internat, autrement dit, son organisation en différentes phases et ce qui est attendu de l'interne à chaque phase.

Parce qu'une bonne image vaut mieux qu'un long discours, nous vous avons fait un petit résumé des principales caractéristiques de la maquette de l'internat de psychiatrie en schéma, que vous trouverez en fin de section avec la partie dédiée à la réforme de l'internat.

<b>Île-de-France</b>	1 seule subdivision : Île-de-France
<b>Inter région Nord-Est</b>	4 subdivisions : Strasbourg – Nancy – Besançon – Dijon – Reims
<b>Inter région Nord-Ouest</b>	4 subdivisions : Rouen – Caen – Lille – Amiens
<b>Inter région Rhône-Alpes Auvergne</b>	5 subdivisions : Grenoble – Lyon – Saint-Étienne – Clermont-Ferrand
<b>Inter région Grand Ouest</b>	6 subdivisions : Angers – Brest – Rennes – Nantes – Tours – Poitiers
<b>Inter région Sud</b>	3 subdivisions : Aix-Marseille – Nice – Montpellier
<b>Inter région Sud-Ouest ...</b>	4 subdivisions : Océan Indien – Bordeaux – Toulouse – Limoges
<b>Antilles-Guyane</b>	Antilles-Guyane

La formation théorique est principalement centrée sur des séminaires proposés par nos universités. Le nombre et la diversité des séminaires varient en fonction de chaque région. Ces séminaires sont consacrés à tous les domaines de la psychiatrie, de l'histoire de la psychiatrie aux différents courants psychothérapeutiques, en passant par la pharmacologie, l'introduction à la lecture de textes, l'analyse d'articles, le droit ou encore l'éthique, l'addictologie, la psychiatrie du nourrisson, etc.

Il existe, par ailleurs, de nombreux regroupements en inter-région comme dans le Nord-Est ou le Grand-Ouest où des séminaires sont proposés dans une même ville pour l'ensemble des internes de l'inter-région. Ceci permet un accès à une plus grande variété de séminaires mais nécessite une certaine organisation pour s'y rendre et a un coût supplémentaire.

## Le DES et ses diversités régionales

En ce qui concerne la formation théorique, une des particularités de la psychiatrie est l'organisation de la formation par région. La formation théorique actuelle des internes en psychiatrie est majoritairement organisée par région et interrégion. Chaque région, sous la responsabilité de son coordinateur de DES, décide du programme et des modalités de la formation de ses internes : séminaires, journées de formation, supervisions, tutorat... Des journées de formations peuvent aussi être organisées en commun dans les grandes interrégions.

Cette répartition de l'organisation de la formation par région entraîne une grande diversité des formations, en lien notamment avec les grands courants de pensée qui animent ou ont animé les différents lieux de soins psychiatriques de la région. La plateforme UNES (université numérique en santé et sport) permet d'avoir accès à des supports de cours purement théoriques de façon plus uniforme. Il existe par ailleurs des regroupements en inter-région aussi bien pour l'organisation des séminaires que pour la validation du DES :

Pour choisir vos séminaires vous trouverez une liste détaillée sur les sites internet des associations locales ou sur le site de l'université ou vous êtes inscrits.

### L'internat aujourd'hui

La structure de l'internat, toutes spécialités confondues, est divisée en trois phases sur 4 à 6 ans selon les spécialités ; excepté en médecine générale : 2 phases en 3 ans.

L'internat de psychiatrie est d'une durée de 5 ans et divisé en 3 phases : socle (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année), approfondissement (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année) et consolidation (5<sup>ème</sup> année / année de docteur junior).

Le but est d'établir une progression selon les phases des connaissances et des compétences de l'interne, avec des objectifs par phase et un contrat pédagogique à respecter.

Les stages seront agréés pour une ou plusieurs phases pour chaque spécialité (agrément dit « principal » ou « complémentaire »). Les choix de stages au cours du DES se feront donc sur des listes différentes selon la phase de la spécialité dans laquelle l'étudiant se trouve.

Les connaissances et compétences seront évaluées de manière régulière par une commission locale de coordination de spécialité. Il en existe pour chaque spécialité dans chacune des villes d'internat. Sa mission est de s'assurer de l'organisation et du respect de la formation suivie par l'étudiant et de son accompagnement, à l'appui du contrat de formation. Elle est présidée par le coordonnateur local ou les coordonnateurs pour la phase socle entre PEA et PA, et regroupe des médecins ainsi que des référents étudiants.

### Formation théorique

Chaque interne disposera d'un portfolio numérique et d'un accès sur le volet « 3<sup>ème</sup> cycle » de UNESS en tant qu'interface de e-learning.

Le temps de travail restera inchangé avec notamment 8 demis-journées en stage, et 2 demies journées hors-stage :

- 1 demi-journée de formation sous responsabilité du coordonnateur.
- 1 demi-journée de formation en autonomie.

En parallèle, des enseignements par simulation pourront compléter les enseignements classiques.

À noter qu'un minimum de 80 heures d'enseignement sur les psychothérapies doit être proposé aux internes en psychiatrie à partir de la promotion d'internes de 2022.

### Suivi pédagogique

Le parcours des futures promotions sera suivi par les coordonnateurs de PA ou PEA, ainsi que la commission locale de coordination de spécialité.

Un « référent » pourra être désigné pour participer à leur suivi en assistant le coordonnateur.

### La phase 1 : phase socle

La phase socle dure 2 ans. Elle comprend 2 stages de psychiatrie de l'adulte et 2 stages de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Un des stages de psychiatrie adulte doit être fait au CHU. Si possible un des stages de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent doit être fait au CHU également. C'est la phase d'acquisition des connaissances de base de la spécialité qui se fera dans des terrains de stage agréés avec théoriquement un fort niveau d'encadrement. Un contrat de formation est établi à la fin de la phase socle et définit les objectifs pédagogiques et le parcours de formation avec le choix d'option/FST. Ce contrat est révisable tout au long de la phase 2. L'interne participera à des enseigne-

ments transversaux communs avec d'autres spécialités sur une plateforme en ligne d'e-learning.

### La phase 2 : phase d'approfondissement

Cette phase dure 2 ans, avec 2 stages dans l'option précoce choisie et deux stages libres.

Pendant cette phase, l'interne continue sa formation et devra avancer puis soutenir obligatoirement sa thèse avant la fin de celle-ci. La non-validation de thèse entraînerait en effet un redoublement au sein de la phase 2. Les stages hors subdivision (« inter-CHU ») ou à l'étranger seront possibles à partir de cette phase.

### La phase 3 : phase de consolidation

Au cours de cette phase, l'interne change de statut et devient « docteur junior », marquant ainsi une progression dans le troisième cycle avant le plein exercice. Elle dure un an pour les spécialités médicales, deux ans pour les spécialités chirurgicales et n'existe pas encore pour les généralistes.

Le salaire a été revalorisé depuis décembre 2019 : 32 025 euros bruts sur l'année.

L'étudiant thésé devra obligatoirement s'inscrire à l'Ordre des Médecins sur une liste spécifique (Conseil Départemental).

La phase 3 sera réalisée dans deux stages de 6 mois ayant l'agrément spécifique de phase 3.

L'affectation dans un stage de phase 3 se fera selon le projet professionnel, les vœux de l'étudiant et les vœux des responsables de stage selon un principe de « big matching ». Il est prévu deux « tours » de matching régional, à l'issue desquels si rien n'est trouvé pour l'étudiant, le choix pourra être guidé par l'ARS.

Les actes pourront être réalisés en autonomie supervisée, avec une volonté de progression des actes pendant la phase.

Les gardes seront réalisées sur la ligne de garde ou des astreintes habituelles d'internes, puis dès que le chef de service, l'étudiant et le coordonnateur de la subdivision sont d'accord, sur la ligne de gardes des séniors. À ce moment-là, un sénior « back-up » doit être disponible à tout moment (spécificité pour la psychiatrie).

La qualification dans la spécialité (obtention du DES) n'est acquise qu'après validation de la phase 3 et soutenance d'un mémoire.

### Des options et des Formations Spécialisées Transversales :

Les internes auront la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences spécialisées supplémentaires via des options, accessibles à une seule spécialité, ou des Formations Spécialisées Transversales (FST), accessibles depuis plusieurs spécialités.

Les FST et les options ne permettent pas d'exercer en dehors du champ de compétences du DES au sein duquel l'étudiant est formé.

Le suivi d'une FST ou d'une option n'est pas obligatoire pour valider le DES. L'étudiant a le droit de suivre une option OU une FST.

### **L'accès à une FST ou à une option est limité par deux facteurs :**

- Un nombre limité de places, défini annuellement par un arrêté des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Santé, par centre hospitalier universitaire, par FST et par option.
- Un dossier d'inscription, étudié par la commission locale de la spécialité, détaillant le projet professionnel de l'étudiant.

Les options précoces de PA et PEA ne sont pas limitées en nombre.

Pour valider son DES de Psychiatrie, chaque interne devra avoir théoriquement validé 4 stages avec l'agrément « CHU ».

### **Quelles seront les options et Formations Spécialisées Transversales accessibles ?**

#### **Les options du DES de psychiatrie.**

Deux spécialisations complémentaires qualifiantes et spécifiques à la psychiatrie seront disponibles pour les futures promotions de psychiatres. L'option précoce de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA) ou Psychiatrie Adulte (PA) sont apparues en 2022.

### **Modalités de l'évaluation des connaissances des options :**

- Soutenance et validation du mémoire de DES portant obligatoirement sur une thématique relevant de l'option tardive.
- Modalités de l'évaluation des compétences des options.
- Entretiens mensuels de supervision entre l'étudiant et le psychiatre référent, incluant l'évaluation de ses compétences.
- Acquisitions tracées sur le portfolio numérique. (à mettre en place).

### **Critères de validation des options :**

- L'accomplissement des différents stages requis et définis dans la maquette générale de l'option.
- La soutenance d'un mémoire, qui peut prendre la forme d'un article de recherche ou d'un projet clinique, avant la fin de la cinquième année de 3<sup>ème</sup> cycle.
- En PEA, la réalisation de 6 semestres en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent permet l'obtention de la certification européenne.

## **Stages libres, c'est-à-dire ?**

En ce qui concerne la formation pratique, vous verrez qu'il est fait mention de stages « libres » plusieurs fois dans la maquette officielle.

La maquette de psychiatrie prévoit 2 stages libres. Depuis le décret de 2022, ces stages se font en phase d'approfondissement. Une exception est possible pour le stage en neurologie ou gériatrie de la maquette d'option tardive de psychiatrie de la personne âgée, qui peut être fait en phase socle.

La notion de « stages libres » renvoie à l'idée d'un choix. Ce stage peut être l'occasion de faire des stages super spécialisés (Trouble du Comportement Alimentaire, Psychiatrie de liaison...). Vous pourrez également effectuer des stages non psychiatriques (gériatrie, neurologie...). Ils sont également l'occasion de pouvoir refaire des stages de psychiatrie générale, de PEA.

Bref, sur ces stages, vous êtes libre de faire ce que vous voulez !!!

## **Demi-journées de formation**

Pour se rendre à ses formations l'article R.6153-2 du Code de la Santé Publique pose que les internes ont tous le droit à 2 demi-journées de formation sur leurs 10 demi-journées de travail. Il est bon de le savoir et de le faire valoir, nous savons qu'aujourd'hui ce droit n'est pas toujours respecté.

Ces 2 demi-journées se décomposent de la manière suivante : une est prévue pour la formation théorique dans le cadre du DES (cours à la fac) et l'autre est prévue pour la formation personnelle (DU, thèse, ...).

## **Quid de la validation du DES ?**

En ce qui concerne la validation du DES, la thèse et le mémoire sont les deux étapes inévitables. Les autres modalités varient en fonction des régions, nous en citerons quelques exemples ci-dessous.

La thèse de médecine : L'inscription en thèse se fait le plus souvent auprès de la faculté à laquelle vous êtes inscrits. La réforme de 2017 apporte une nouvelle obligation pour la soutenance de la thèse. Il est devenu obligatoire d'avoir soutenu sa thèse pour pouvoir prétendre accéder à la phase III de l'internat. Dans le cadre de l'internat de psychiatrie, d'une durée de 5 ans, il devient donc obligatoire de soutenir sa thèse avant le début de sa 5<sup>ème</sup> année.

Le mémoire de DES : Dans la grande majorité des régions, chaque interne doit, en plus de la thèse, rédiger et soutenir un mémoire durant son internat. Les critères et modalités de réalisation du mémoire de fin de DES sont variables entre chaque régions.

## Les Options précoces

Depuis 2022, 2 co-DES coexistent dans le cursus de Psychiatrie : Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PEA) et Psychiatrie de l'Adulte (PA). Le choix entre les deux co-DES se fait à la fin de la phase socle de 2 ans.

## Les Options tardives

### *Psychiatrie de la personne âgée (PPA)*

La psychiatrie de la personne âgée constitue une formation complémentaire de l'option précoce de psychiatrie adulte seulement.

En pratique, il est demandé à l'interne de pratiquer deux stages de 6 mois spécialisés en PPA. À cette formation pratique s'ajoute une formation théorique.

Il est recommandé de faire un stage hors psychiatrie (neurologie ou gériatrie dans la très grande majorité des cas) pour mieux appréhender l'imbrication psychosomatique dans cette population.

### *Psychiatrie de la périnatalité*

Cette option tardive est accessible depuis les options précoces de PEA et PA.

Cette option comprend deux stages de 6 mois spécialisés en psychiatrie de la périnatalité. Il n'y a pas de stage hors psychiatrie demandé.

### *Psychiatrie légale*

Cette option tardive est accessible depuis les options précoces de PEA et PA.

La psychiatrie légale conduit à une formation dédiée à l'expertise psychiatrique.

Pour valider cette option, deux stages de 6 mois en service avec une activité de psychiatrie légale seront nécessaires.

## Les FST

Les maquettes, en annexe de l'arrêté du 21 avril 2017, listent les FST accessibles à chacun des DES de spécialité sans pour autant empêcher l'accès aux autres Formations Spécialisées Transversales.

Toutes les FST seront cependant accessibles en fonction du projet professionnel et des besoins de soins identifiés.

Rappelons que les compétences complémentaires acquises dans le cadre d'une FST ne pourront être exercées que dans le champ de la spécialité suivie par l'étudiant, ici, la Psychiatrie.

Les FST accessibles à notre DES seront préférentiellement :

- L'Addictologie.
- Le Sommeil.
- La Nutrition appliquée.
- La Douleur.
- Les Soins palliatifs.
- La Pharmacologie médicale/Thérapeutique.

## Les Diplômes Universitaires (DU) et Interuniversitaires (DIU)

Au cours de votre internat, vous souhaitez sûrement approfondir un domaine de la psychiatrie. Pour cela, les Diplômes Universitaires et Interuniversitaires sont des formations supplémentaires proposées aux internes, médecins et autres professionnels de santé. Les inscriptions se font auprès de l'université qui les organise avec le plus souvent la nécessité de fournir un CV et une lettre de motivation. Il est important de noter que ces formations sont payantes et ne rentrent pas dans les frais d'inscription à la faculté. Pour certains DU très prisés, des professeurs demandent aussi une pré-inscription quelques mois à une année au préalable.

# Le choix de stages

*Après avoir survécu à l'EDN et aux choix virtuels, vous pensiez que vous alliez enfin pouvoir passer une vie paisible et tranquille... C'était sans compter sur un événement à forte charge anxiogène qui vient ponctuer, tous les six mois, le cursus de chaque interne : le terrible choix de stage !*

*Alors comment choisir ce fameux stage qui va influencer sur notre prochain semestre et peut être plus longtemps si la révélation est au rendez-vous ?*

*Pédopsychiatrie ou psychiatrie adulte ? Secteur ou hôpital général ?*

*Intra ou extra-hospitalier ?*

*Et autant d'intitulés plus obscurs les uns que les autres tels les CMP, HDJ, CATTP, CAC, SMPR, UMD, UHSA, UMB etc., etc.*

L'internat représente probablement l'une des périodes les plus riches de notre vie professionnelle. En tant qu'interne nous avons accès à (presque) l'ensemble des différents champs de la psychiatrie (psychiatrie adulte ou pédopsychiatrie, troubles du comportement alimentaire ou psychiatrie carcérale...). Nous avons l'occasion de rencontrer tous les types de patients (du jeune enfant au sujet âgé, du patient en crise au patient stabilisé) et de travailler dans différents lieux de soins (intra et/ou extra-hospitaliers). Enfin nous pouvons nous familiariser avec les diverses modalités de prise en charge qui composent notre spécialité, des différentes formes de psychothérapie aux ECT...

Nous allons donc humblement tenter de vous donner quelques pistes pour vous permettre de vous orienter dans cette nébuleuse que représentent souvent les premiers choix de stages.

## Les préchoix

Suite à la réforme de 2017, la maquette de l'internat de psychiatrie est plus contraignante pour les choix de stage. Les internes qui demandent une option ont besoin de valider des stages précis pour ensuite valider leur maquette. 4 stages au CHU sur 10 semestres sont aussi nécessaires pour valider la nouvelle maquette. Ce qui nécessite de s'organiser avant les choix.

Les choix de stages définitifs ont généralement lieu un mois avant la fin du semestre. Plusieurs étapes sont nécessaires avant de valider cette étape.

Tout d'abord une liste de stages est définie à partir des demandes de stages des internes. Cette liste doit permettre une répartition des internes dans toute la subdivision. Elle est répartie par phase avec une liste pour les internes de phase socle, une pour les internes de phase d'approfondissement. La procédure de Big matching pour les internes de phase de consolidation est à part. C'est le moment

de proposer des ouvertures ou des fermetures de stages en fonction de l'accueil des internes dans les services et de la qualité de l'encadrement.

La liste est ensuite présentée en CEBF (Commission d'évaluation des besoins en formation) pour les demandes d'inadéquation et la vérification des effectifs. Cette commission appartient à la faculté.

Après cette étape, une dernière commission a lieu avant le choix définitif, la commission d'ouverture des postes. À chaque étape, la liste des stages peut changer. Il est donc important que les représentants des internes et les coordinateurs travaillent ensemble pour permettre de négocier une liste satisfaisante en matière de formation.

La liste des stages est souvent nominative, avec un stage associé directement à l'interne qui le demande, pour permettre à chaque interne de demander un stage compatible avec sa maquette.

Les choix auprès de l'ARS se font ensuite en présentiel ou par procuration avec le représentant des internes qui présente les procurations.

Pour information, les représentants des internes sont également conviés à la commission d'agrément des terrains de stage qui n'a lieu qu'une fois par an mais qui est un passage obligé pour tous les stages afin d'obtenir l'autorisation d'accueillir un ou plusieurs internes. Une fois agréé, un stage peut alors être ouvert ou fermé durant la commission d'ouverture des postes.

## Quelques généralités pour commencer

Globalement, les stages de psychiatrie s'effectuent soit en secteur soit en hôpital général.

La psychiatrie de secteur existe depuis la circulaire du 15 mars 1960. Chaque secteur a pour mission d'assurer, dans un espace géodémographique défini, la continuité des soins entre le pôle hospitalier et les structures ambulatoires. Les secteurs

sont nés avec la vocation essentielle de déshospitaliser, de développer la prise en charge « hors les murs » et de proposer des solutions alternatives à l'hospitalisation. Toutes les pathologies psychiatriques peuvent s'y rencontrer. C'est essentiellement en secteur que vous rencontrerez des patients atteints de pathologies sévères et chroniques car seules les unités d'hospitalisation de secteur sont habilitées à recevoir des patients hospitalisés en mesure de soins sans consentement.

La richesse de cette pratique repose sur les liens entre les différents intervenants et structures ainsi que sur la pluridisciplinarité (psychiatres, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, psychomotriciens, assistants sociaux, éducateurs, etc.).

La plupart des stages de secteur proposent à l'interne de partager son temps entre l'intra-hospitalier et l'extra-hospitalier avec quelques plages de consultation en CMP (Centres Médico-Psychologiques). D'autres proposent à l'interne de découvrir des structures extra-hospitalières comme les hôpitaux de jour (HDJ), les CATT (Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), les CAC (Centres d'Accueil et de Crise), les unités mobiles, etc.

D'autre part, les hôpitaux de secteurs sont les seuls établissements habilités à recevoir des patients en SPDT (soins psychiatriques à la demande d'un tiers) ou en SPDRE (soins psychiatriques à la demande d'un représentant de l'État) selon la fameuse loi du 27 septembre 2013. Vous y découvrirez des certificats médicaux et des articles du Code de la Santé Publique Ceci dit, il y a aussi des patients en HL (hospitalisation libre).

Une expérience en secteur est essentielle quelle que soit la pratique psychiatrique à laquelle vous vous destinerez plus tard. Vous y apprendrez à prendre en charge des pathologies psychiatriques aiguës et chroniques, à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire et à connaître les différents dispositifs de soins vers lesquels peuvent être orientés les patients.

En CHU ou en hôpital général, les services de psychiatrie accueillent le plus souvent des patients dont l'état est compatible avec le maintien en milieu ouvert, ces services n'étant pas habilités à recevoir des patients en mesure de soins sans consentement. Certains services se sont par ailleurs spécialisés dans différents domaines (troubles de l'humeur, troubles anxieux, troubles du comportement alimentaire, etc.) ou possèdent des consultations spécialisées (anxiété, traumatisme psychique, ethnopsychiatrie, etc.). Les hôpitaux universitaires, bénéficiant d'un plateau technique multidisciplinaire, permettent égale-

ment de rencontrer de nombreuses pathologies psychiatriques intriquées avec des pathologies somatiques.

Enfin, pour couper la poire en deux, sachez qu'une partie des CHU ont une activité de secteur : on les appelle CHU sectorisés.

Sachez qu'au-delà de cette distinction secteur/CHU, il existe aussi selon les services une grande diversité dans les modalités de prise en charge : traitements médicamenteux, psychothérapies (analytiques, cognitivo-comportementales, systémiques, transculturelles, institutionnelles, etc.) et bien d'autres... de la sismothérapie au packing en passant par la stimulation magnétique transcrânienne (rTMS pour les intimes) !

L'internat en psychiatrie vous permettra donc de découvrir différentes orientations selon votre sensibilité et selon votre maquette. En effet, on a parfois tendance à l'oublier en début d'internat mais elle se rappelle vite à nous, alors pensez assez tôt à valider les stages obligatoires de votre maquette de DES et d'option ou FST pour certains.

## Stages spécialisés

Après ces quelques généralités sur l'offre de soins en psychiatrie, intéressons-nous maintenant à quelques terrains de stage particuliers. Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive...

### *Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*

Même si vous vous destinez à la psychiatrie adulte, il vous faudra obligatoirement valider au minimum deux stages en pédo-psychiatrie. Il peut s'effectuer en secteur ou en hôpital général, en hospitalisation et/ou dans des structures extra-hospitalières. Certains services sont généralistes et prennent en charge des enfants de toutes les tranches d'âge, alors que d'autres sont plus spécialisés aussi bien en termes de populations (petite enfance, adolescence...) que de pathologies (TCA, psychoses...).

### *Addictologie*

Certains terrains de stage sont dédiés à l'addictologie que ce soit en hospitalisation et/ou en consultation. On y aborde des prises en charge multidisciplinaires médico-psycho-sociales et des prescriptions spécifiques (sevrages thérapeutiques, et traitements de substitution par exemple). Les comorbidités somatiques sont nombreuses (pathologies infectieuses, complications liées à l'alcoolisme chronique...). Et même si vous ne vous destinez pas à une carrière d'addictologue, un stage dans ce domaine vous sera forcément utile dans la mesure où les comorbidités addictives sont malheureusement très fréquentes chez nos patients.

### Psychiatrie d'urgence

En fonction de l'hôpital général et du service dans lequel vous travaillerez, vous pourrez être amené à prendre en charge les urgences psychiatriques dans un service d'urgences générales, soit à temps complet soit de façon ponctuelle (demi-journées ou journées d'astreinte, gardes...). Il s'agira alors d'un travail de consultation, d'évaluation et d'orientation en fonction de la clinique présentée par le patient (retour à domicile, consultation au CMP, hospitalisation...).

Certains secteurs, quant à eux, ont développé des dispositifs permettant d'accueillir et de prendre en charge les patients dans le cadre de l'urgence : CMP ouverts 7/7 avec un médecin n'accueillant que les urgences, Service Médical d'Accueil, CAC, unités mobiles, etc.

### Psychiatrie légale

Unités pour Malades difficiles (UMD).

En France, elles sont aujourd'hui au nombre de 10 : UMD de Villejuif dans le Val-de-Marne, créée en 1910.

UMD de Montfavet dans le Vaucluse, créée en 1947.

UMD de Sarreguemines en Moselle, ouverte en 1957.

UMD de Cadillac en Gironde, ouverte en 1963.

UMD de Plouguernevel dans les Côtes-d'Armor, ouverte en 2008.

UMD de Monestier-Merlines en Corrèze, ouverte en 2011.

UMD de Bron dans le Rhône, ouverte en 2011.

UMD de Châlons-en-Champagne dans la Marne, ouverte en janvier 2012.

UMD d'Albi, ouverte en 2011.

UMD de Sotteville-lès-Rouen, ouverte en 2011.

Ces services de psychiatrie à vocation interrégionale sont habilités à accueillir des patients dont l'état est incompatible avec les services de secteurs ordinaires (selon l'arrêté du 14 octobre 1986 relatif au règlement intérieur type des UMD).

Les unités pour malades difficiles (UMD), services psychiatriques spécialisés, admettent uniquement des personnes qui « présentent pour autrui un danger tel que les soins, la surveillance et les mesures de sûreté nécessaires ne peuvent être mis en œuvre que dans une unité spécifique » (art. L.3222-3 du code de la santé publique).

Concrètement, les UMD accueillent (toujours en SPDRE) des patients ayant commis des actes médico-légaux et déclarés irresponsables selon l'article 122-1 du Code Pénal, des patients présentant des troubles majeurs du comportement ne pouvant pas être pris en charge dans une unité d'hospitalisation classique, et enfin certains détenus nécessitant des soins qu'ils ne peuvent pas recevoir en prison s'il

n'existe pas d'UHSA sur leur secteur (en application de l'article D398 du Code de procédure pénale, voir plus bas).

Un stage en UMD vous permettra d'observer une spécificité de prise en charge dans un cadre thérapeutique contenant et d'appréhender les questions de chimiorésistance, de psychiatrie légale, d'expertises psychiatriques, de procédure pénale ainsi que l'épineuse question de la « dangerosité » psychiatrique.

### Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR)

Les stages en SMPR permettent d'aborder la psychiatrie en milieu pénitentiaire.

Il existe actuellement 26 SMPR en France (implantés essentiellement en maisons d'arrêt) mais tous les établissements pénitentiaires sont rattachés à un SMPR. Les SMPR sont dotés d'une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux, ergothérapeutes, psychomotriciens...) et ont 4 grandes missions : dépistage des troubles psychologiques et psychiatriques et mise en œuvre des traitements psychiatriques, suivi psychiatrique et psychologique de la population post-pénale, lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, coordination des soins avec les établissements pénitentiaires qui leurs sont rattachés.

### Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA)

Depuis quelques années, ces unités hospitalières ont vu le jour dans plusieurs grands hôpitaux psychiatriques pour accueillir, exclusivement, des détenus (hommes, femmes et adolescents) nécessitant des soins au cours d'une hospitalisation complète. Les modalités d'hospitalisation sont libres ou en SPDRE. Les UHSA sont également à vocation interrégionale et accueillent des patients-détenus originaires de plusieurs SMPR. La population rencontrée y est la même que celle des SMPR mais dans des situations de crises plus aiguës.

### Psychiatrie de liaison

Les stages en psychiatrie de liaison sont le plus souvent des stages en CHU. L'équipe de psychiatrie de liaison est amenée à se déplacer dans les services de médecine, chirurgie, réanimation à la demande de l'équipe soignante afin de rencontrer un patient et/ou sa famille.

La notion de « Consultation-Liaison Psychiatrie » a été introduite par Lipowski en 1974. Zumbrunnen en propose la définition suivante : « La psychiatrie de consultation-liaison peut être définie comme la partie de la psychiatrie qui s'occupe de troubles psychiatriques se manifestant chez les patients des autres disciplines médicales ». Contrairement

au terme utilisé en France (psychiatrie de liaison), l'appellation anglo-saxonne met ainsi l'accent sur les deux temps et les deux modalités de cette pratique : la consultation et la liaison.

La consultation en liaison est un travail le plus souvent ponctuel durant lequel le psychiatre évalue le patient, si besoin lui prescrit un traitement mais surtout l'oriente vers un suivi ou encore un autre lieu de soins et assure le lien de communication entre les différents intervenants.

La liaison est un travail de fond qui, comme son nom l'indique, s'effectue en lien avec les soignants des autres services. Qu'il s'agisse des équipes paramédicales ou médicales, elle consiste à écouter, transmettre, conseiller, soutenir...

Les stages en psychiatrie de liaison (ou en pédopsychiatrie de liaison : le plus souvent stage dans un service d'hospitalisation pédopsychiatrique à laquelle s'ajoute une activité de liaison) sont particulièrement intéressants, associant une activité de consultation classique, avec évaluation psychiatrique dans une situation de comorbidités somatiques, à une activité de lien avec les équipes soignantes. Enfin, le stage en psychiatrie de liaison permet d'appréhender les liens entre maladies somatiques et psychiques, le retentissement sur le psychisme de la maladie physique ou encore l'aspect psychologique indéniable de l'acceptation ou non de la maladie, des traitements et des soins... Les stages de liaison sont traditionnellement choisis par les internes en fin de cursus qui possèdent déjà une certaine expérience clinique et une connaissance des différentes structures de soins.

### **Unités mère-bébé (UMB)**

Ce type de structures peut être défini comme un lieu de prévention et de traitement des troubles du lien mère-enfant. Elles permettent donc d'accueillir des mères et leurs bébés dans des situations diverses : pathologie psychiatrique maternelle (psychose puerpérale, dépression grave du post-partum, ainsi que toute autre pathologie mentale non spécifique à la maternité) ou situation de crise dont l'origine peut être variée (psychologique, sociale, familiale).

Un stage dans une unité mère-bébé vous permettra d'observer le travail sur la parentalité, d'avoir une double approche (enfant et adulte) et sera surtout votre seule occasion d'observer des nourrissons.

### **Psychiatrie de la personne âgée**

Comme le montre la création récente de l'option Psychiatrie de la Personne Âgée, cette discipline est en plein essor à une époque où l'espérance de vie s'allonge un peu plus chaque année. Certains

services se sont spécialisés dans la prise en charge des personnes âgées avec leur sémiologie spécifique, les pathologies somatiques associées, la problématique de la polymédication et de la iatrogénie, les règles de prescriptions particulières, etc. Ces stages proposent une activité en service d'hospitalisation temps plein, mais aussi des téléconsultations, du CMP, des activités en CATT, HDJ, bilan mémoire, VAD.

### **Les stages libres**

Comme vous avez pu le lire dans le chapitre « La formation en psychiatrie en France », la maquette de notre DES nous offre la possibilité de réaliser deux « stages libres » c'est-à-dire potentiellement en dehors de notre spécialité de DES. En pratique, peu d'internes le font car cela n'est pas obligatoire (la plupart font leurs « stages libres » en psychiatrie) mais cela reste tout à fait possible, et prévu dans la maquette.

Vous êtes alors libres de demander à réaliser un stage « hors filière », par exemple en neurologie, en pédiatrie, aux urgences... Selon vos préférences et votre projet professionnel !

Le stage libre hors-filière dans l'idéal s'intègre dans un projet de cursus cohérent. En psychiatrie, les stages hors-filières le plus souvent choisis sont la neurologie, la santé publique ou la pédiatrie (en vue de l'option psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent). Une situation particulière est celle des stages en addictologie.

Lors des choix, vous choisirez, à ancienneté égale, en dernier après les internes de la discipline d'accueil, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

### **En conclusion**

Comme vous vous en doutez, le but n'est pas de faire un stage dans chacun de ces terrains spécialisés mais de découvrir ceux qui vous attirent le plus et de connaître l'existence des autres. Chaque interne, selon sa sensibilité et ses centres d'intérêt, composera la trame de son internat parmi les différents choix qui lui sont offerts. L'internat est l'occasion de tenter des expériences de 6 mois dans des domaines que vous n'auriez jamais envisagés et qui sait, peut-être, de vous y plaire. Alors variez les plaisirs.

### **Une petite remarque sur le « droit au remord »**

Évidemment nous vous souhaitons de vous épanouir dans cette merveilleuse spécialité qu'est la psychiatrie ; mais sachez que si l'internat de psychiatrie ne vous convenait pas, vous avez encore la possibilité de changer de filière.

En effet, quelle que soit sa spécialité, un interne peut prétendre au droit au remord au cours de son cursus, à condition de respecter certaines règles établies par la loi.

Ainsi, le décret du 16 janvier 2004 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales indique que les internes peuvent demander avant la fin du 4<sup>ème</sup> semestre d'internat à changer de discipline dans la subdivision dans laquelle ils sont affectés, sous 2 conditions :

- Cette possibilité ne peut s'exercer qu'une seule fois.
- Elle n'est offerte que dans la mesure où leur rang initial de classement les a situés, dans la discipline pour laquelle ils souhaitent opter, à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes ECN et affecté dans cette discipline au niveau de la subdivision.

Plus simplement, cela signifie qu'un interne a la possibilité, en restant dans la même ville, d'exercer son droit au remord pour toute spécialité qui lui était accessible le jour de son choix sur CELINE, à condition d'en faire la demande avant la fin de son 4<sup>ème</sup> semestre.

En pratique, pour faire valoir un droit au remord, vous devez adresser une demande à l'ARS dont vous dépendez, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins deux mois avant le changement de stage (et toujours avant la fin du 4<sup>ème</sup> semestre).

## Temps de travail des internes, gardes et astreintes

Le nouvel arrêté du 26 février 2015 définit à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015 les obligations de service de l'interne au titre de sa formation universitaire de troisième cycle des études universitaires.

Celles-ci comprennent :

- En stage, huit demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre.
- Hors stage, deux demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre dont une demi-journée hebdomadaire de formation pendant laquelle il est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité et une demi-journée hebdomadaire que l'interne utilise de manière autonome pour consolider et compléter ses connaissances et ses compétences.

La formation en stage, incluant le temps de garde et d'intervention en astreintes, ainsi que la demi-journée de formation hors stage sous la responsabilité du coordonnateur, ne peuvent excéder 48h par période de 7 jours, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de 3 mois.

## Les gardes

Aaah les gardes... Pour certains c'est un moment indispensable dans la formation, pour d'autres le moyen de justifier et motiver des sessions shopping compulsif sur le jour de repos et pour les derniers, juste un mauvais moment à passer.

Selon l'arrêté du 10 septembre 2002, l'interne participe obligatoirement au service de gardes et d'astreintes. Officiellement, les gardes de nuit débutent au plus tôt à 18h pour s'achever au plus tard à 9h. Pour les dimanches et jours fériés, la garde dure généralement 24h de 9h le matin à 9h le lendemain. Un maximum de 6 gardes par mois existe, plus de garde ne peuvent pas être demandées sans votre accord.

Selon l'arrêté du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes :

« Le temps de travail réalisé pendant les gardes et lors des déplacements survenus au cours d'une période d'astreinte, y compris le temps de trajet, est décompté comme du temps de travail effectif et comptabilisé dans les obligations de service ».

Un interne ne peut effectuer plus de 24 heures de garde consécutives et se trouve assujéti au repos de sécurité.

« Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service en stage et hors stage ». Les activités universitaires restent cependant possibles dans certaines subdivisions.

On ne peut faire appel à l'interne pour des gardes en plus de son service normal qu'en cas de nécessité impérieuse pour assurer et maintenir la continuité des soins.

Le tour de garde des internes est organisé par la commission médicale d'établissement au moment de la prise de fonction des internes, et ce à chaque nouveau semestre.

Le tour de garde normal doit être composé de 6 internes au minimum ; à défaut un tableau mixte internes-médecins séniors doit être mis en place.

Les femmes enceintes ne sont plus assujétiées au service de garde normal et aux obligations de garde des internes à compter du troisième mois de grossesse.

Les gardes sont souvent l'occasion d'avoir une plus grande autonomie et d'être vraiment mis en situation ce qui est à la fois très formateur et parfois angoissant en particulier lors des premières gardes.

Nous vous recommandons chaudement de suivre un interne plus expérimenté lors d'une ou deux gardes avant de vous lancer seul. L'idée étant de repérer les lieux, le personnel soignant, de poser

toutes les questions qui vous passent par la tête et de recevoir des conseils pratiques qui vous simplifieront considérablement la vie.

Sachez enfin qu'il y a toujours un PH d'astreinte joignable 24h/24 qu'il ne faut pas hésiter à consulter si vous êtes en difficulté, en particulier lors des premières gardes. N'ayez aucun scrupule ! Il ne s'agit pas d'improviser et de bidouiller pour préserver votre fierté, ils sont payés pour ça et vous ne devez pas perdre de vue l'intérêt du patient. De manière générale pour votre internat, suivez le vieil adage « quand on ne sait pas, on demande », c'est la meilleure manière d'apprendre.

### Les astreintes

Les astreintes sont des périodes de disponibilité où il faut être joignable pour se rendre au sein d'un service à la demande. Il est nécessaire de faire attention à la durée maximale de trajet lors des astreintes pour être disponible sur place dans le délai imparti.

Lorsque le service possède un système d'astreinte, l'interne peut être appelé à y participer. Les astreintes sont organisées en dehors du service normal, c'est-à-dire de 18h à 9h le lendemain en semaine et les dimanches et jours fériés.

Les astreintes donnent lieu à une récupération d'une demi-journée toutes les 5 astreintes. Parfois la récupération des demi-journées est impossible dans certains services hospitaliers, dans ce cas les astreintes sont rémunérées dès le premier appel, s'il donne lieu à déplacement de l'interne, par un montant forfaitaire de 59,51 €.

Les indemnités perçues dans le cadre d'astreintes sont à additionner aux rémunérations de garde, et sont donc intégrées dans le calcul du plafond mensuel de rémunération des gardes.

# Les masters de recherche

## Qu'est-ce qu'un master ?

Le mot « master » (ou « mastère ») désigne à la fois une formation universitaire et le diplôme obtenu au terme de cette formation. Cette formation s'effectue sur deux années, intitulées « Master 1 » (M1) et « Master 2 » (M2). Dans le cursus universitaire classique, le master fait suite à une licence. Les étudiants en médecine ont la possibilité d'accéder directement au M1, sans licence préalable.

Il existe deux types de master : les masters pro et les masters recherche. Les masters pro visent à acquérir une compétence professionnelle. Les masters recherche forment à la recherche ; les étudiants sont ensuite capables de contribuer à un projet de recherche dans le cadre de la préparation d'une thèse comme doctorant. Nous présenterons ici les masters recherche.

Le master s'obtient en validant des crédits (ECT : European Credits Transfer) en fonction des unités d'enseignement (UE) suivies et des stages effectués en laboratoire de recherche.

Pour obtenir un niveau de M1, les étudiants en médecine doivent valider différentes UE et/ou effectuer des stages courts en laboratoire de recherche, soit au cours des premières années de médecine, soit au cours de l'internat. Les UE peuvent être suivies et validées indépendamment sur plusieurs années. Les modalités pratiques peuvent varier selon les facultés ; le stage peut être une obligation en fonction des facultés.

Pour s'inscrire en M2, il est nécessaire d'avoir validé un niveau M1 ou une équivalence. Classiquement, le M2 s'effectue en un an, au moment de l'internat. L'année de M2 comporte deux à cinq mois de cours (de septembre ou novembre à janvier), suivis d'un stage de six mois à temps plein dans un laboratoire de recherche. Le stage de recherche donne lieu à la rédaction d'un mémoire, soutenu oralement en juin ou en septembre.

## Pourquoi faire un master ?

De nombreuses motivations (non contradictoires !) peuvent conduire à envisager un master. En voici quelques unes...

### Un attrait pour la recherche

Depuis votre naissance, vous voulez devenir chercheur... Pas de doute, il faut faire un master ! Le master permet de découvrir le monde de la recherche de l'intérieur : en s'intégrant pendant plusieurs mois au sein d'un laboratoire, en participant à la réalisation d'un projet de recherche.

Le master est la première étape d'un cursus scientifique complémentaire du cursus médical. Il est indispensable pour s'inscrire en école doctorale et préparer une thèse de science.

### Un plan de carrière

Depuis votre naissance, vous voulez devenir PU-PH... Pas de doute, il faut faire un master ! Pour accéder aux postes universitaires (chef de clinique, voire ultérieurement maître de conférence, puis professeur – mais il faudra alors plus qu'un master...), il est souvent demandé aux internes d'acquérir une formation scientifique complémentaire.

### Une envie de formation complémentaire

Suivre un master permet d'acquérir/approfondir des connaissances théoriques (en plus de l'apprentissage pratique de la recherche). La thématique du master détermine le(s) domaine(s) des connaissances. Celui-ci peut être plus ou moins lié à la psychiatrie. L'intérêt du master est aussi de s'éloigner de la clinique, pour aborder les problématiques de la psychiatrie avec de nouveaux outils, à travers une (ou plusieurs) discipline(s) scientifique(s).

### Les rencontres, la curiosité

Suivre un master peut aussi se décider au cours de l'internat au fil des rencontres : avec des médecins impliqués dans des programmes de recherche, avec des chercheurs...

La curiosité est aussi (et surtout !) le moteur d'un projet de master : curiosité de nouveaux savoirs, envie de découvrir de l'intérieur le monde de la recherche...

### Les questions à se poser pour planifier un master

Planifier un master amène à se poser de nombreuses questions.

Initialement, il est utile de multiplier les sources d'informations : internes plus anciens ou d'autres villes (ne pas hésiter à utiliser pour cela le réseau de l'AFFEP et sa mailing list), hospitalo-universitaires, chercheurs, sites internet des facultés...

Lorsque le projet est plus avancé (notamment lorsque la thématique est choisie et l'équipe de recherche trouvée), l'équipe de recherche d'accueil accompagne (idéalement) l'interne dans ses dernières démarches : établissement des dossiers de demandes de financements, choix des enseignements...

Dans tous les cas, il est important de ne pas rester seul avec ses questions.

## Quand faire un master recherche ?

La plupart des étudiants en médecine poursuivent le M2 au cours de l'internat. C'est une période où il est facile d'interrompre son cursus (en prenant une disponibilité) et il existe des financements dédiés aux internes (année-recherche et autres bourses).

Le plus habituel est de programmer son M2 durant la deuxième moitié de l'internat : en prenant une disponibilité entre la troisième et la quatrième année d'internat.

Cela laisse deux ans en début d'internat pour découvrir la discipline, rencontrer des équipes, obtenir son M1 ou une équivalence, se poser ses propres questions... et choisir le domaine dans lequel faire son master. Le M2 est ensuite préparé sur le plan pratique pendant la troisième année.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une règle absolue. Il est possible de prendre une disponibilité pour « études et recherche » dès 6 mois d'internat. Le master est aussi planifié en fonction : des disponibilités et capacités de l'équipe de recherche, des financements (après 5 semestres validés, il est possible de faire des remplacements ; certains font le master immédiatement après l'internat tout en ayant une activité de consultation...) et des événements de vie privée !

## Prendre ou non une disponibilité ?

Prendre une disponibilité permet de se consacrer exclusivement au travail du M2 : idéalement, la mise en disponibilité se fait sur une période d'un an de novembre à novembre (il reste toutefois nécessaire de prévoir des aménagements pour le mois d'octobre précédant la disponibilité, car parfois, les cours commencent dès octobre). Une mise en disponibilité nécessite d'avoir des ressources pour compenser l'absence de revenus.

Certains choisissent de réduire la disponibilité aux six mois d'hiver, en prévoyant des aménagements et une grosse charge de travail pour les mois où se chevauchent M2 et stage d'interne. Localement, certaines villes prévoient des postes aménagés pour faire de la recherche.

Enfin, certains internes poursuivent un M2 en parallèle des stages. Cela nécessite une faible charge de travail en stage, et la possibilité de s'absenter aussi bien des cours et du stage en laboratoire que du stage à l'hôpital.

## Comment financer son master ?

La question du financement conditionne bien souvent la décision de suivre un master, mais surtout de la mise en disponibilité. Différents modes de financements existent :

**Bourse Année Recherche** : c'est un dispositif par lequel les internes en disponibilité pour recherche continuent à percevoir un salaire d'interne. Pour en bénéficier **vous devez avoir validé 4 semestres**. Elle est attribuée localement, en fonction du projet de recherche, indépendamment du classement à l'internat. Les modalités pratiques pour postuler sont définies localement : se renseigner auprès de son ARS ou son UFR (en général dossier avec CV, résumé du projet, etc.).

L'interne qui en bénéficie prépare un master 2 ou un début de thèse de doctorat tout en bénéficiant d'un salaire fixé régulièrement par arrêté d'environ 24 038 € brut annuels soit environ **1500 à 1700 € nets par mois**.

À titre d'information, pour l'année 2020-2021, le nombre de bourses année recherche disponibles toutes spécialités confondues sur l'ensemble du territoire est de 404 (nombre de places limité par subdivision) (Arrêté du 29 juin 2020 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2020-2021).

À noter que depuis 2016, il est devenu possible de faire une année recherche dans l'année qui suit la fin de son internat (et la validation de son DES).

## Textes

**Arrêté du 8 Juillet 2010** modifiant l'arrêté du 4 octobre 2006 définissant les modalités d'organisation de l'année recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

**Arrêté du 4 octobre 2006** définissant les modalités d'organisation de l'année recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

**Arrêté du 29 juin 2020** fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche pour l'année universitaire 2020-2021.

**Autres Bourses et le montant attribué**. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive).

- **Bourse année médaille d'or** (financé par le CHU organisateur. Renseignez-vous auprès de votre CHU de rattachement).
- **Fondation pour la recherche médicale** (<https://www.frm.org/fr/programmes>)

- **Bourse du Groupement d'études et de prévention du suicide** (<https://www.geps.asso.fr>)
- **Bourse de la Fondation Santé Service** (<https://www.fondation-santeservice.fr/prix-de-la-recherche-2025/>)
- **Prix et Bourses de l'Académie nationale de médecine** (<https://www.academie-medecine.fr/missions-et-statuts/prix-bourses-et-medailles/modalites-dattribution-et-prix/>)
- **Bourse Fondation Groupe Pasteur Mutualité** (<https://www.groupepasteurmutualite.fr/soutien-a-la-recherche/prix-et-bourses-de-recherche/>)
- **Bourse Fondation Pierre Deniker** (<https://www.fondationpierredeniker.org/recherche/prix-et-bourses/>)
- **Bourse Fondation FondaMental** (<https://www.fondation-fondamental.org/les-prix-et-bourse-fondamental>)
- **Bourse Harriet Hale Woolley de la Fondation des États-Unis** (1 interne dans la région parisienne par an).
- Certains congrès organisent des concours qui peuvent permettre d'obtenir une bourse dans le cadre d'un projet de recherche (Comme le Congrès Français de Psychiatrie (CFP)).
- Certaines régions proposent également des bourses à destination des étudiants. Vous pouvez vous rapprocher des conseils régionaux pour plus d'informations.
- **Les ressources locales** : Les laboratoires de recherche et les services hospitaliers peuvent avoir la possibilité de vous financer (via des contrats, des PHRC...). C'est pour cela qu'il ne faut surtout pas hésiter à aborder la question du financement avec votre chef de service, ou le directeur du laboratoire d'accueil.
- **Les financements autonomes** : Lors d'une disponibilité, il est possible de pallier le manque de salaire en effectuant des gardes dans les structures accueillant des internes (avec accord de la direction, nécessité de payer votre inscription au DES de psychiatrie) ou en effectuant des remplacements dans des structures privées (avec une licence de remplacement : cf. Guide de l'interne : les remplacements). Cette solution, tout comme ne pas prendre de disponibilité, implique de ne pas consacrer tout son temps au master ; il est important d'en discuter avec les responsables du master et le directeur de stage.

Une loi prévoit que le stage de M2 fasse l'objet d'une rémunération par le laboratoire de recherche (environ 400 euros par mois pendant la durée du stage), indépendamment de toutes les autres sources de financement.

## Où faire son master ?

Le plus pratique est peut-être dans la ville de son internat. Toutefois, une année de M2 est très propice à la mobilité : il est possible de s'inscrire à n'importe quel M2 (accueillant des internes en psychiatrie) en France. Si un enseignement ou un laboratoire de recherche paraît particulièrement intéressant dans une autre ville (ou s'il n'y a rien d'attirant au niveau local), il ne faut pas hésiter à se poser la question d'effectuer son master dans une autre ville. À noter que l'enseignement et le stage de recherche peuvent avoir lieu à deux endroits différents (éventuellement très éloignés). Pour que l'équipe pédagogique du master valide le stage de recherche dans un laboratoire, il est souvent nécessaire que ce laboratoire soit accrédité ou affilié au master. Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous auprès du secrétariat du master sur les démarches à effectuer.

L'année de M2 est également propice aux séjours à l'étranger, notamment pour y effectuer le stage de recherche. Outre l'intérêt scientifique, il peut y avoir un intérêt linguistique (parler l'anglais sans accent ! après un stage en pays anglophone), voire plus si affinités... Il faut se renseigner sur les conventions qui existent entre la faculté d'enseignement et des lieux de stage à l'étranger, ou profiter d'une collaboration internationale d'un laboratoire français.

L'année de M2 est propice à la mobilité, sans que ce soit forcément compliqué ; mais il est nécessaire de s'organiser de manière anticipée et rigoureuse.

## Élaborer son projet de master 2

En pratique, un projet de M2 ne s'élabore pas seul, même si les idées personnelles de l'interne sont bienvenues. Le projet s'élabore avec l'équipe du laboratoire d'accueil. Il faut donc avant tout choisir un laboratoire dans un domaine de recherche donné.

## Choisir un domaine de recherche

Il existe une multitude de domaines dans lesquels un interne de psychiatrie peut effectuer un M2. De manière non exhaustive, nous pouvons citer : neurosciences, génétique, imagerie cérébrale, pharmacologie, psychologie, linguistique, philosophie, anthropologie, épidémiologie, éthique...

Le projet de recherche s'avère souvent très spécialisé : il s'agit de traiter une question scientifique précise. Toutefois, la manière d'y répondre peut être plus ou moins pluridisciplinaire (en faisant appel aux outils de différents champs). Certains masters encouragent une approche pluridisciplinaire (à l'instar du master recherche en sciences

cognitives de Paris V-ENS-EHESS qui associe sciences humaines et neurosciences).

Il est nécessaire d'avoir une cohérence dans son année de M2 : le domaine du projet de recherche détermine la thématique du master auquel on s'inscrit. Les cours suivis sont en rapport avec le projet de recherche mais apportent plus largement des connaissances sur le domaine d'étude.

Différents critères peuvent entrer en compte dans le choix du projet de recherche : les possibilités de recherche et d'enseignement locales, la possibilité d'obtenir un financement... Mais il reste primordial de choisir un domaine qui vous plaît, pour être capable d'y travailler de manière approfondie plusieurs mois.

### Trouver un laboratoire d'accueil

Le choix du laboratoire d'accueil peut s'imposer de lui-même : laboratoire de recherche rattaché au service hospitalo-universitaire.

Mais le choix du laboratoire de recherche peut aussi faire l'objet d'une démarche personnelle. Il faut définir au préalable le domaine de recherche et le lieu où vous souhaitez aller. Il faut ensuite trouver les coordonnées des laboratoires et des chercheurs : par exemple, et de manière non exhaustive, en recherchant sur les sites internet des organismes de recherche : site du CNRS (<http://www.cnrs.fr/>) ; site de l'INSERM (<http://www.inserm.fr/>) ; site du RISC pour les sciences cognitives (<http://www.risc.cnrs.fr/>) ; sur les sites des facultés, notamment les pages d'information du(des) master(s) qui vous intéressent ; sur les publications (les coordonnées de l'auteur principal sont toujours mentionnées) ; lors de congrès ou de journées scientifiques (pour les sciences cognitives, il existe un forum annuel à Paris en mars – le forum des sciences cognitives – où sont présents de nombreux laboratoires et des équipes pédagogiques de masters)...

Ensuite, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec les laboratoires et à aller rencontrer des chercheurs, même sans être introduit par une connaissance. Il peut être tout aussi intéressant pour le laboratoire de vous accueillir que pour vous d'y aller !

Le projet de recherche à réaliser dans le cadre du master est établi avec la personne qui vous encadrera dans le laboratoire. Là encore, il ne faut pas hésiter à solliciter son aide pour l'écriture d'un pré-projet, souvent nécessaire à la candidature en master, et pour les démarches d'inscription et de financement.

### Choisir les enseignements

Il existe plusieurs masters susceptibles d'accueillir en M2 des internes de psychiatrie en France.

Certains sont très ciblés pour les internes de psychiatrie (Master de Biologie Intégrative et Physiologie – Sorbonne Université – Paris VI) ; d'autres les accueillent de manière régulière et habituelle (la plupart des masters de neurosciences, neuropsychologie, sciences cognitives). En fonction de son projet, il reste toutefois possible de postuler pour des masters n'accueillant pas habituellement des internes de psychiatrie. Ceci implique une démarche personnelle pour trouver la formation adéquate et s'y faire accepter.

Vous trouverez dans notre guide les différents masters proposés dans chacune des subdivisions.

Les renseignements sur les modalités d'inscription et les enseignements sont plus ou moins faciles à trouver sur les sites des universités. Il peut être utile de se renseigner directement auprès du secrétariat du master. Il existe souvent une procédure de candidature (d'avril à juillet) pour être admis. Il est également utile de se renseigner sur l'emploi du temps des enseignements dispensés car certains masters débutent dès le mois de septembre et il vous faudra vous arranger à l'avance avec votre chef de service pour ne pas vous retrouver en difficulté. Cela implique parfois d'anticiper sur le stage qui précède le début du master et d'évaluer la possibilité de s'absenter aussi bien des cours que du stage à l'hôpital.

Si le master ne reçoit pas habituellement les internes de psychiatrie, il peut être nécessaire (et judicieux) de solliciter un entretien avec l'équipe pédagogique du master pour évaluer la faisabilité de votre projet et le degré d'équivalence qui vous est accordé. Les masters de neurosciences acceptent facilement les internes en M2 (quels que soient les enseignements suivis pour le M1) ; les masters de sciences humaines peuvent demander à reprendre un cursus en M1 de la spécialité pour accéder en M2.

Une fois admis, il faut choisir les unités d'enseignement (UE) que vous voulez suivre et valider. La plupart des masters proposent les UE à la carte ; il est nécessaire de valider 30 ECTS au premier semestre de M2.

Il existe des accords entre certains masters qui permettent de suivre et valider les UE dispensées par d'autres masters que celui où vous êtes inscrit.

Il est possible de choisir des UE sans lien direct avec le projet de recherche ; un minimum de cohérence est toutefois nécessaire. Il peut être utile de prendre l'avis de son responsable de stage, de l'équipe pédagogique du master... et des étudiants des promotions antérieures. Il est de même pertinent d'évaluer la charge de travail des différents UE et la compatibilité des emplois du temps.

### Quelles suites après un master ?

Après le master, retour à la vie d'interne le plus souvent, pour terminer l'internat.

Pour ceux que l'expérience a enthousiasmé, il est possible de poursuivre un cursus scientifique dans le cadre d'un doctorat (thèse de sciences).

Dans tous les cas, le master permet une immersion dans le monde de la recherche et donne un regard plus avisé vis-à-vis des données scientifiques qui alimentent nos conceptions des maladies et nos pratiques.

Il pourra vous faciliter l'accès à un poste de chef de clinique assistant. Il est un premier pré-requis indispensable pour débiter une carrière hospitalo-universitaire.

### Calendrier général des différentes échéances

DFGSM 1 et 2 ou Début d'internat (1 <sup>ère</sup> - 3 <sup>ème</sup> année)		Obtention Master 1 ou équivalence
Début d'internat (par exemple 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> années)		Rencontres, discussions, réflexion... Décision de faire un Master 2
Année précédant l'année de Master (par exemple 3 <sup>ème</sup> année d'internat)	Novembre - janvier	Choix d'un domaine d'intérêt Recherche et choix d'un laboratoire d'accueil Rencontre du maître de stage
	Février - mars	Élaboration (avec le laboratoire d'accueil) du projet de recherche de M2 Renseignement sur les enseignements et les possibilités de financement Planification des différentes échéances : • Candidature et inscription en M2 • Dossier de demande de bourse / année-recherche • Demande de mise en disponibilité
	Avril - juin	Choix de la formation universitaire • Dépôt d'un dossier de candidature • Voire préinscription Demande de financements • Demande de bourse : Mars-Avril dossier à constituer pour la FRM et l'ANM Demande de mise en disponibilité
Année de Master 2	Septembre - janvier	Cours + examen
	Février - juin	Stage long en laboratoire de recherche
	Juin ou septembre	Remise et soutenance orale du rapport de stage (mémoire de M2)

# La mobilité

## Voyager pendant l'internat, c'est possible !

*L'internat est une période durant laquelle les futurs psychiatres ont la chance de pouvoir changer de service tous les six mois. Cependant, à la différence de nombreuses autres formations, les études médicales n'encouragent pas à la mobilité en dehors des frontières de sa région d'affectation.*

*Nous vous proposons dans cet onglet d'aborder quelques-unes des possibilités de mobilité pendant l'internat. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité, mais essayons plutôt de nous baser sur des expériences personnelles.*

## Partir en France, ou le stage

### « Inter-CHU »

Pour pouvoir bouger, le nerf de la guerre, c'est de trouver un financement. Le moyen le plus simple est donc de continuer à être salarié du CHU dans lequel vous êtes interne. Sachez qu'en général c'est largement faisable si l'on est prêt à y investir l'énergie requise et à s'y préparer plusieurs mois à l'avance (non, non, je ne parle pas du Marathon de Paris mais bien d'un dossier d'inter-CHU !!!).

## Pourquoi un inter-CHU ?

L'inter-CHU permet à l'interne d'acquérir des connaissances ou des techniques qui ne sont pas disponibles dans sa région d'origine ; acquisitions dont l'interne fera bénéficier ladite région à son retour.

En pratique, les motivations sont très diverses. Pour certains, c'est l'opportunité d'un rapprochement familial suite aux vicissitudes de l'ECN, pour d'autres l'occasion de préparer « l'après-internat ». Attention, il est hors de question de justifier un inter-CHU par un rapprochement familial ou une autre raison personnelle. Ces éléments sont même souvent éliminatoires, ils sont donc à proscrire dans votre dossier !

## Quelques infos importantes

L'inter-CHU peut être accessible, en fonction des régions, à partir du 2<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> semestre validé. En théorie, un interne peut demander deux inter-CHU durant son internat mais en obtenir un n'est pas toujours facile, alors deux... Il est par contre parfois envisageable de renouveler un inter-CHU une fois sur place.

Durant son inter-CHU, l'interne est en surnombre dans le service d'accueil. L'interne est rémunéré par le CHU d'origine en ce qui concerne son salaire de base, en revanche les activités supplémentaires (gardes, astreintes...) sont rémunérées par le CHU d'accueil.

Pour chaque région, un nombre d'internes autorisés à partir en inter-CHU est défini par semestre, toutes spécialités confondues (c'est le CHU d'origine qui paie, ce qui explique le nombre de places limité).

Une commission inter-CHU se réunit deux fois par an pour départager les dossiers. Cette commission est en général composée de professeurs de diverses spécialités, de représentants des affaires médicales et de l'ARS, et parfois de représentants des internes. Les critères de classement peuvent être très variés selon les régions : qualité du projet de stage, titres et travaux, devenir dans la région, responsabilités collectives, ancienneté... Théoriquement, le classement à l'ECN n'est plus un critère pour départager les candidats...

Dans tous les cas, il faut essayer de convaincre la commission que votre objectif est de revenir après votre inter-CHU, et que de vous laisser partir 6 mois est un bon investissement.

## Les étapes

Renseignez-vous auprès de votre chef de service, coordinateur de DES et de l'administration sur les formalités exactes dans votre région (en général un formulaire à compléter, un CV, une lettre de motivation, parfois une présentation orale). N'hésitez pas à demander des informations à votre association ou syndicat local d'internes, ils pourront vous conseiller et vous mettre en lien avec des internes qui ont vécu cette expérience.

Les pièces à obtenir, selon les régions :

- L'accord écrit du chef de service d'accueil.
- Les accords écrits des coordonnateurs régionaux et interrégionaux.
- Les accords écrits du Doyen de la faculté d'accueil et du directeur de l'hôpital du CHU d'accueil, +/- ceux de la région d'origine.

Si vous avez en plus des courriers de soutien (de vos chefs de service par exemple), ils sont toujours les bienvenus.



Le dossier complet sera soumis à la commission inter-CHU qui a lieu 6 à 7 mois avant le début du semestre, donc il faut prévoir un temps suffisant pour réunir toutes les pièces.

Si votre dossier est accepté à cette commission, l'acceptation par les ARS d'origine et d'accueil est habituellement une formalité.

Attention pour les inter-CHU vers un service de l'AP-HP, il vous faudra également passer par la commission inter-CHU parisienne qui peut mettre son veto : vous devez être plus avancé dans la maquette de psychiatrie que l'interne le moins avancé des deux derniers semestres avant les choix.

Une fois toutes ces étapes passées, vous pourrez sortir le champagne !!

### Une astuce

Sachez qu'il est souvent plus facile de partir au sein de son inter-région du fait de l'existence de conventions. Par exemple, dans le groupe HUGO (Hôpitaux Universitaire Grand Ouest), structure de coordination et de promotion qui regroupe 6 CHU de l'inter-région du Grand Ouest, il existe des « échanges à coût nul » : un stomato de Poitiers contre un psy de Tours. Dans l'Est, il en va de même entre les CHU de Dijon et Besançon qui proposent des échanges entres internes pour un semestre. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des affaires médicales pour savoir si cette possibilité existe dans votre région.

Voilà, vous voici au pied de la montagne, armés de quelques piolets, il ne vous reste plus qu'à l'escalader. Bon courage et n'hésitez pas, c'est une expérience extrêmement enrichissante !

### Partir Outre-Mer

Outre l'attrait des cocotiers, plages ensoleillées, lagons bleu-turquoise et autres poissons-clown (vous savez, les poissons orange et blanc, comme dans Nêmo), un stage Outre-Mer est l'occasion de rencontrer une autre culture et donc la place de la pathologie mentale au sein de celle-ci, d'autres modes d'expression de la maladie et d'autres prises en charges. Les crises de Djinn mahoraises ou les Tupapau polynésiens deviendront votre quotidien auprès des patients, et seront l'occasion de dérouler le récit familial.

Sachez donc que les services de psychiatrie de la plupart des hôpitaux Outre-Mer ont l'agrément pour accueillir des internes (la liste complète est disponible sur le site web de l'Université de Bordeaux qui gère tous les stages Outre-Mer, voir en fin de chapitre). Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, ainsi

que la Guyane sont les DROMS (Départements et régions d'outre-mer) disponibles. Sans oublier le Pacifique sud avec la Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie pour les COMs (Collectivités d'outre-mer).

Pour réaliser le tout, le principe est le même que pour un inter-CHU : récolter les signatures nécessaires, construire un projet pédagogique et envoyer le tout aux administrations respectives (fac, ARS, etc.). Ensuite les hôpitaux d'Outre-Mer vous demanderont un certain nombre d'attestations (vaccinations, aptitude physique et mentale, pièce d'identité ou encore RIB si vous voulez être payés). Il faut avoir validé au moins 2 semestres pour partir dans un DOM, 4 pour un TOM.

Les salaires sont plus élevés qu'en métropole (mais attention, le niveau de vie aussi, d'où le nom de « prime 40 % vie chère »), et ce sont les hôpitaux locaux qui vous paient, donc ce ne sera pas un facteur limitant pour le départ. Par conséquent si vous construisez un dossier cohérent, votre région sera ravie de vous laisser partir, histoire d'avoir un interne en moins dans le budget pour 6 mois... Ces stages n'entrent donc pas dans le cadre des « inter-CHU » au nombre de places limitées par votre région d'origine.

Votre billet d'avion devrait normalement être pris en charge, et dans la majorité des cas vous serez logés sur place.

Essayons de ne pas être qu'un office du tourisme : il y a aussi des points négatifs.

Renseignez-vous un peu sur la qualité de formation que votre service d'accueil pourra vous apporter, car comme en métropole, tous les stages ne se valent pas. Au-delà de la valeur formatrice intrinsèque de l'exercice de la psychiatrie Outre-Mer (et l'indispensable lecture d'un minimum de psychiatrie transculturelle), certains services sont en souffrance du fait d'un turn-over important des médecins et de difficultés d'effectifs.

D'autre part, vous allez être dépaysés. Préparez-vous à des émotions fortes, à des milliers de kilomètres de vos points de repère habituels et notamment de vos proches. Et parfois à des désillusions, car tout n'est pas toujours rose sous les « tristes tropiques »... Certains ont du mal à s'y faire.

Malgré ces réserves destinées à tempérer un peu le discours précédent et éviter quelques déconvenues, nous ne connaissons pas un interne qui soit parti Outre-Mer et soit revenu déçu ! Une fois rentré en métropole, on n'a le plus souvent qu'une idée en tête : retrouver la douce brise du soir des îles Sous-le-Vent...

## Partir à l'étranger

Pour les aventuriers, les vrais, il reste le stage dans un pays étranger ! Non pas que partir au Royaume-Uni soit le projet le plus dangereux qu'on puisse imaginer, mais plutôt qu'il s'agisse de la solution la plus compliquée pour bouger pendant l'internat.

Le principe est toujours le même : trouver un stage, trouver un financement, faire un projet pédagogique. Dans le cas de l'étranger, les trois peuvent être compliqués.

Trouver le stage se fait le plus souvent sous l'impulsion ou au minimum sur la recommandation d'un chef de service, qui a créé et entretenu des liens avec un service de psychiatrie à l'étranger. Ça peut donc aussi bien être en Inde qu'en Allemagne. Vous pouvez tenter le coup de la candidature spontanée, mais le résultat est bien plus aléatoire... Une autre difficulté est de faire valoir votre qualification de médecin en formation. Cela dépend de l'existence ou non d'une convention ou d'équivalences entre la France et votre pays de destination.

Le financement, comme dans le cas d'un stage Outre-Mer, sera le plus souvent assuré par l'hôpital d'accueil. Il faut donc trouver un service qui a le budget disponible pour financer un interne pendant six mois.

Le projet pédagogique enfin, dépendra de votre service d'accueil. À nouveau, un coup de pouce de votre chef de service ou responsable de DES ne sera pas inutile pour établir un projet pédagogique avec le service que vous convoitez.

Il faut ici souligner qu'une destination semble plus simple à atteindre à l'étranger : la Suisse. Tout d'abord, il n'y a pas le problème de la barrière de la langue en Suisse romande. Deuxièmement, les services financent les internes qu'ils accueillent, quelle que soit leur origine. Enfin, l'équivalence est acquise pour les internes français qui peuvent occuper un poste de « médecin assistant », terme employé pour désigner les internes en Helvétie. La démographie médicale des internes en Suisse est telle qu'ils sont plutôt demandeurs d'internes étrangers, et les français font donc parfaitement l'affaire. Il n'y a pas de concours type ECN en Suisse, le recrutement des internes se fait donc directement par le directeur du service, le plus souvent sur dossier et entretien. L'association des médecins assistants suisses, dont le site web est répertorié à la fin de ce chapitre, pourra vous renseigner sur les détails. Ensuite, il ne vous restera plus qu'à ouvrir un compte bancaire, trouver un logement, et vous occuper des assurances (notamment santé) qui coûtent

une fortune, heureusement contrebalancées par un salaire bien plus élevé qu'en France. La qualité de la formation en Suisse est généralement très bonne, même s'il n'est bien entendu pas possible d'en faire une règle générale.

## Programme « échange » EFPT

Autre alternative depuis 2011, grâce au programme d'échange EFPT (entièrement mis au point et organisé par des internes des 4 coins de l'Europe), vous pouvez participer à des stages observationnels d'une durée de 2 à 6 semaines dans un pays étranger ([www.efpt.eu](http://www.efpt.eu)).

Les modalités d'inscription sont simples puisqu'il suffit de déposer un dossier (CV, lettre de motivation et lettre de recommandation du chef de service). Une sélection est faite selon différents critères (niveau de langue notamment, mais il faut savoir que l'anglais suffit dans certains pays).

Ces stages bien que plus accessibles ne sont pas reconnus par la faculté.

Si vous souhaitez les effectuer pendant votre période de stage (hors congés), il va falloir négocier avec votre chef de service et votre coordinateur de DES. Des internes référents vous accueillent sur place et vous encadrent pendant la durée de votre séjour.

Une présentation vous sera demandée à votre arrivée pour présenter votre hôpital d'origine, ses activités, le système de soins français, et un autre à votre retour pour restituer et faire partager à vos co-internes tout ce que vous aurez appris pendant votre stage.

Pour plus de détails, rendez-vous au chapitre EFPT.

## Partir pour faire une année de recherche

L'année-recherche est également l'occasion de passer plusieurs mois à l'étranger. Cette possibilité simplifie un certain nombre de paramètres en comparaison d'un stage clinique à l'étranger. Tout d'abord, par définition, pour une année-recherche, vous avez un financement. Si vous n'avez pas l'année-recherche, il est toujours possible de faire des demandes de bourse pour consacrer une année à des travaux de recherche (cf. le chapitre correspondant dans ce livre). Par ailleurs, le fait de ne pas être complètement bilingue est moins handicapant lorsque l'on fait de la recherche que lorsque l'on doit faire un entretien psychiatrique avec un patient. Enfin, le problème des équivalences est bien plus simple à résoudre si la question de la qualification médicale n'est pas en jeu.

## Conclusion

Nous espérons que ces quelques lignes vous auront convaincu de l'intérêt que représente une mobilité au cours de votre internat. Il s'agit d'une occasion unique tant sur le plan professionnel que personnel. Découvrir une autre région, voire un

autre pays, lorsque l'on y vit et travaille, est autrement plus enrichissant que d'y passer quelques jours de vacances. Il faut certes préparer à l'avance un dossier solide et les démarches administratives peuvent sembler à première vue décourageantes, mais si vous êtes motivé pour tenter l'aventure, foncez ! Vous ne le regretterez pas.

## Liens/Adresses utiles

### Université Victor Segalen Bordeaux 2

Département des Formations dans les DOM-TOM - 146, Rue Léo Saignat  
33076 BORDEAUX cedex - Tél. : 05 57 57 10 29/1031 - Fax : 05 56 93 80 72  
Secrétariat : [secretariat.dom-tom@u-bordeaux2.fr](mailto:secretariat.dom-tom@u-bordeaux2.fr)

### Agence Régionale de Santé Aquitaine

Espace Rodesse 103 Bis, Rue Belleville - BP. 952 - 33063 BORDEAUX cedex  
Tél. : 05 57 01 97 65 - Fax : 05 57 01 97 96 - [pierre.pouyanne@ars.sante.fr](mailto:pierre.pouyanne@ars.sante.fr) - [helene.delas@ars.sante.fr](mailto:helene.delas@ars.sante.fr)

### Université des Antilles et de la Guyane

U. F. R. des Sciences Médicales - Campus de Fouillole - BP. 145 - 97154 POINTE-À-PITRE cedex  
Tél. : 05 90 48 91 33 33 - Fax : 05 90 48 30 28  
[pascal.blanchet@chu-guadeloupe.fr](mailto:pascal.blanchet@chu-guadeloupe.fr) [marie-flore.mollenthiel@univ-ag.fr](mailto:marie-flore.mollenthiel@univ-ag.fr)

### Agence Régionale de Santé Guadeloupe

Bisdary - 97113 GOURBEYRE - Tél. : 05 90 99 49 30 - Fax : 05 90 80 88 00 - [Maggy.racon@ars.sante.fr](mailto:Maggy.racon@ars.sante.fr)

### Agence Régionale de Santé Océan Indien

2bis, Avenue Georges Brassens - CS 60050 - 97408 SAINT-DENIS Cedex 9  
Tél. : 02 62 93 94 09 - Fax : 02 62 93 94 18 - [francoise.fabre@ars.sante.fr](mailto:francoise.fabre@ars.sante.fr)

### Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie

Immeuble Galliéni - BP n° 4 - 98851 NOUMÉA cedex  
Tél. : 00 687 24 37 00 - Fax : 00 687 24 37 02 - [michel.belec@gouv.nc](mailto:michel.belec@gouv.nc)

### Centre Hospitalier de la Polynésie Française

BP 1640 - 98713 PAPEETE TAHITI - POLYNÉSIE FRANCAISE  
Tél. : 00 689 46 63 99 - Fax : 00 689 46 62 87 - [Anne.soullignac@cht.pf](mailto:Anne.soullignac@cht.pf)

Bureau des internes de la Caraïbe : <https://bureauinternescaraibes.fr/>

Syndicat officiel des internes de l'Océan Indien : <https://www.sioig74.fr/>

Site de l'Association suisse des médecins assistants

et assistants en psychiatrie (c'est-à-dire des internes) : <http://www.svpa-asmap.com>

# Les remplacements

*Effectuer des remplacements en Clinique, en cabinet voire même en structure hospitalière publique lorsqu'on est interne, c'est possible ! Que ce soit pour découvrir un mode d'exercice différent, pour avoir un revenu d'appoint ou dans l'attente d'un poste stable, toutes les raisons sont bonnes pour se prêter à l'exercice. Mais pas n'importe comment ! Alors comment s'y prendre ? Quelques réponses pour éclaircir la marche à suivre...*

## Qui peut remplacer ?

Pour assurer la continuité des soins, un psychiatre peut se faire remplacer par :

- Un autre psychiatre inscrit à l'Ordre des médecins.
- Un étudiant inscrit en 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales, interne en DES de psychiatrie, titulaire d'une licence de remplacement.

## Comment obtenir une licence de remplacement ?

### Étape 1 : Valider le nombre de semestres nécessaires

- Remplacement en psychiatrie adulte : 5 semestres validés dont au moins 3 en psychiatrie adulte et 1 en pédopsychiatrie.
- Remplacement en pédopsychiatrie : 5 semestres validés dont au moins 2 en psychiatrie adulte et 2 en pédopsychiatrie.

### Étape 2 : Contacter le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM) du lieu de votre faculté (mail ou téléphone) puis remplir/fournir les pièces demandées

- Questionnaire de demande de licence de remplacement fourni par le CDOM.
- Relevé de stage par l'ARS ou le coordonnateur interrégional de DES de votre subdivision comportant le détail des semestres accomplis avec les dates et les lieux.
- Certificat de scolarité d'inscription au DES de psychiatrie pour l'année universitaire en cours.
- Curriculum Vitae.
- 2 photos.

### Étape 3 : En général, rendez-vous

- Par le Conseil Départemental de l'Ordre.
- Après examen du dossier complet.
- Entretien formel avec le Président du conseil régional de l'ordre de votre subdivision ou son représentant.
- Valable 1 an, renouvelable si le candidat apporte la preuve qu'il poursuit ses études médicales.

**Étape 4 : Souscrire (si ce n'est pas déjà fait : obligatoire) et/ou prévenir votre organisme d'assurance de responsabilité civile et professionnelle :** vous devez les informer de votre remplacement. En général, si vos remplacements ne dépassent pas un certain nombre de jours sur l'année, votre assurance RCP reste gratuite mais vous devez les prévenir systématiquement. Si vous effectuez un remplacement où vous allez effectuer des ECT, il est possible que vous ayez une cotisation à payer.

**Étape 5 : Inscription et création de votre activité sur le site CFE de l'URSSAF au plus tard dans les 8j suivant le début de votre activité :** <https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/>, onglet : déclaration CFE > profession libérale et assimilée > un début d'activité, une création d'activité (puis vous suivez la procédure).

Même si vous n'effectuez que des remplacements avec activité salariée, vous êtes obligé de passer par cette étape.

Vous pouvez demander de bénéficier de l'ACCRE, qui vous permettra d'être exonéré d'une partie des cotisations sociales pendant 2 ans.

Régime d'imposition des bénéfices : cochez juste Régime spécial BNC.

Régime TVA : ne cochez rien (les médecins ne sont pas assujettis à la TVA pour l'instant).

Si vous pensez effectuer très peu de remplacements et/ou de l'exercice salarié exclusivement, vous pouvez écrire à l'URSSAF pour leur signaler le montant des sommes que vous estimez gagner, afin de ne pas être trop ponctionné.

ctionné (la première année, l'URSSAF vous prélèvera au niveau de la moyenne des revenus perçus par les médecins en début d'exercice). Selon vos revenus, vous serez remboursé plus tard.

Autres informations importantes (source : site de l'ISNI : <https://isni.fr/le-guide-du-remplacement/>)

## Compte bancaire séparé

Il est vivement recommandé d'encaisser vos recettes de remplacements libéraux (pas salariés) sur un compte dédié. Ce compte peut-être un compte chèque normal.

Vous ne devrez payer que vos frais professionnels liés à votre exercice libéral avec ce compte, et demander des factures pour vos achats (le ticket de caisse mentionne le montant de vos achats mais pas ce que vous avez acheté).

Vous procéderez à des virements vers votre compte courant pour pouvoir jouir librement de l'argent que vous avez gagné.

Nous vous conseillons de garder 40 % de vos recettes libérales sur ce compte afin de payer l'URSSAF que vous ne déclarez pour la première fois que l'année fiscale suivante, et qui seront intégralement régularisées 2 ans après (attention aux mauvaises surprises !).

À défaut d'avoir ouvert un compte, il est, au moins, très vivement conseillé de tenir un « livre-journal des recettes – dépenses professionnelles » : une double page où vous ajoutez simplement vos dépenses et les recettes de votre exercice libéral, en précisant la date, et en gardant les factures (identique).

## Fiscalité libérale (pas salariée)

Tant que vous percevrez moins de **70 000 euros / année civile**, vous pourrez rester en **micro-BNC**. Ce régime réservé aux faibles revenus libéraux vous donnera droit à un abattement de 34 % de vos revenus imposables (Revenu imposable = 66 % de vos recettes d'exercice libéral imposable). Ce régime est fiscalement intéressant, mais ne vous permettra pas de déduire vos frais professionnels (le plus souvent inférieurs à 34 % de vos recettes).

Au-delà de ce plafond, vous passerez en « régime de la déclaration contrôlée » pour lequel vous devez absolument justifier chacune de vos dépenses. La déclaration des revenus portant sur l'année précédente, nous vous laissons imaginer la panique pour retrouver vos factures de l'année précédente ! D'où l'importance de tout garder (faites une enveloppe par année civile).

**Attention** : Pour voir si vous dépassez le plafond la première année, l'URSSAF fait le calcul la première année au prorata du temps d'exercice libéral. C'est-à-dire que si vous vous inscrivez le 1<sup>er</sup> novembre (soit deux mois avant la fin de l'année), et que vous gagnez 2500 euros en novembre et 3500 euros en décembre, l'administration considérera qu'en gagnant 6000 euros en 2 mois, vous auriez perçu un montant supérieur au plafond sur l'année.

Aussi si vous ne faites qu'une dispo l'hiver, par exemple, mieux vaut attendre le 1<sup>er</sup> janvier suivant pour encaisser les chèques qui vous feraient dépasser le plafond.

Méfiez-vous toutefois du report d'encaissement des chèques si vous vous mettez à faire pas mal de remplas pour ne pas dépasser le plafond du micro-BNC, si vous comptez y rester l'année suivante.

**Attention** : Si vous pensez que vous risquez de dépasser le plafond au cours d'une année civile, vous devez impérativement souscrire à une AGA (Association de Gestion Agréée), avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année en cours, afin d'éviter une majoration de 25 % de vos cotisations sociales (de l'URSSAF, quoi). Une AGA sert à certifier vos comptes vis-à-vis du Fisc. L'adhésion coûte environ 200 euros/an (déductibles dans vos charges : vos dépenses professionnelles).

Vous trouverez sur le site du Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants (ReAGJIR) (<https://www.reagjir.fr/je-remplace/microbnc/>), des informations complémentaires sur les modalités de déclaration de vos revenus en cas d'activité libérale.

## Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

Taxe locale (de la ville). Lors de votre première année d'activité vous êtes exonéré de la cotisation foncière des entreprises quelle que soit votre activité. Pour cela, vous devez obligatoirement remplir une déclaration initiale de cotisation foncière des entreprises (Cerfa 1447-C-SD) et l'envoyer à votre Service des impôts des Entreprises (SIE) de votre région. Mais si vous faites votre premier remplacement le 25 décembre, mieux vaut déclarer votre activité à partir du 2 janvier (vous restez dans le délai légal des 8 jours) et vous repousserez le paiement de la CFE d'une année civile. Vous pouvez en être exonéré en expliquant votre situation auprès de votre SIE.

## Au-delà de 30 jours de remplacement en libéral

Vous devez contacter la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour obtenir votre dossier de convention secteur 1.

## Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF)

Actuellement, tant que vous n'êtes pas thésé, vous êtes exonéré des cotisations de la CARMF. Toutefois il est possible qu'ils vous contactent : dans ce cas, Informez-les ? de votre situation.

## Comment trouver un remplacement et signer le contrat ?

En cabinet, en clinique (exercice libéral ou salarié) ou plus rarement en hôpital public, ponctuellement (ex : remplacement sur plage de quelques semaines, gardes de nuits, etc.) ou sous forme de plages de consultations régulières, les possibilités sont nombreuses...

La meilleure solution reste la bouche à oreille.

Vous pourrez également compter sur l'AFFEP, qui diffuse régulièrement des annonces sur sa mailing liste ainsi que sur son site internet ([www.affep.fr](http://www.affep.fr)).

Certaines agences sont spécialisées dans les offres de remplacements, vous pourrez trouver de nombreuses propositions sur le web.

Si vous remplacez en cabinet libéral, c'est le médecin remplacé qui adressera une demande d'autorisation de remplacement, pour une durée de 3 mois maximum, au Conseil Départemental de l'Ordre des médecins. Cette dernière sera attribuée sous forme d'un arrêté préfectoral, notifié par l'ARS.

Ensuite vous signerez avec le médecin à remplacer, un contrat de remplacement, en trois exemplaires, dont un sera envoyé au Conseil Départemental de l'Ordre. Le contrat-type est disponible sur les sites de l'ISNI : [www.isni.fr](http://www.isni.fr) et [www.futur-interne.com](http://www.futur-interne.com).

Si vous remplacez en clinique (exercice salarié ou libéral), l'établissement s'occupe en général du contrat entre le médecin que vous remplacez et vous-même.

### Attention

- Votre contrat doit être signé et envoyé au CDOM avant d'effectuer tout remplacement afin que ce dernier valide ou invalide le contrat. Après envoi au CDOM, en l'absence de réponse de leur part dans la semaine, le contrat est considéré comme valide sinon vous recevrez un courrier ou un appel vous signifiant que votre contrat n'est pas valide.
- Vous pouvez effectuer un remplacement hors de votre subdivision ; votre licence de remplacement est valable sur l'ensemble du territoire cependant vous devrez envoyer votre contrat au CDOM de votre subdivision ET au CDOM dont le lieu de remplacement dépend.
- Concernant les remplacements en clinique (salarié ou libéral) : dans la plupart des cas, la clinique vous propose d'envoyer directement vos contrats signés au CDOM dont ils dépendent ; dans ce cas, en l'absence de retour du CDOM, vous pouvez considérer que votre remplacement est légal. Par acquit de conscience, vous pouvez appeler le CDOM pour vérifier que la structure a bien envoyé vos contrats.

Plus rarement, certaines cliniques vous laissent la responsabilité d'envoyer vos contrats (et omettent, sciemment ou non, de vous le dire). **SOYEZ PRUDENTS !** Si vous n'envoyez pas vos contrats au CDOM du lieu de remplacement, vous serez en situation d'exercice illégal de la médecine, vous ne serez couvert par aucune assurance en cas pépin ! (et la clinique se détachera de toute responsabilité). Il arrive que certaines structures utilisent des noms de « médecins fantômes » (médecins n'exerçant plus dans la structure par exemple) dans leurs contrats... en général ce sont ces structures qui « oublient » de vous dire qu'il faut envoyer vos contrats au CDOM...

## En pratique, comment ça se passe ?

### Rémunération

En cas d'exercice libéral, elle est définie au préalable avec le médecin remplacé qui vous reverse une partie des honoraires que vous gagnez en travaillant à sa place, celle-ci pouvant varier de 50 % à 100 %. Les honoraires touchés sont bruts, comptez que vous paierez grosso modo la moitié en URSSAF et impôts. Vous ne paierez les cotisations retraites (CARMF) qu'une fois thésé.

Les gardes doivent être assurées par le remplaçant et la totalité des honoraires perçus durant celles-ci lui revient.

En cas d'exercice salarié, la structure définit le salaire (variable selon les structures). Vos cotisations URSSAF sont déjà payées par l'employeur (mais vous devez quand même déclarer votre activité avant le tout premier remplacement comme précisé au-dessus).

### Matériel

Le remplaçant utilisera tous les documents du médecin qu'il remplace (ordonnances, certificats, etc.) qu'il biffera en indiquant son nom et sa qualité de remplaçant. Le remplaçant disposera également du caducée du médecin remplacé.

### Certificats

Le médecin remplaçant étant habilité à effectuer tous les actes que le médecin remplacé effectue habituellement lui-même, il peut rédiger tous les certificats, à condition bien entendu de respecter les règles en la matière (voir en particulier les articles 28 et 76 du code de déontologie médicale et les commentaires de ces articles par le Conseil national de l'Ordre des médecins).

Par contre, si l'interne effectuant un remplacement (et non thésé) est l'objet d'une réquisition, la réquisition étant personnelle, il ne pourra pas signer ou délivrer des documents accessibles aux seuls médecins thésés (certificats de garde à vue notamment).

## Patientèle

Les patients que vous verrez en tant que remplaçant sont légalement les patients du médecin remplacé. Si un patient vous demande de vous revoir ailleurs, cela peut être considéré comme un détournement de patientèle. Rien ne doit se faire sans l'accord du médecin remplacé. En cas de refus ou si la situation est ambiguë, il faut renoncer.

## Statut de l'interne remplaçant

Durant toute la durée du remplacement, l'étudiant relève de la juridiction disciplinaire de l'Ordre des Médecins (code de déontologie, article premier). Vous ne serez couverts que par votre contrat de responsabilité civile professionnelle. Parfois, l'assurance du médecin remplacé peut également couvrir les remplacements.

## Pour plus d'informations...

Ordre national des médecins : <http://www.conseil-national.medecin.fr/node/1350>

Inter Syndicat National des Internes : [www.isni.fr](http://www.isni.fr)

# Après l'Internat

***Nous avons la chance d'avoir pu choisir une spécialité dont la richesse et la variété de la clinique ne cessent de nous surprendre ! Cette richesse se reflète dans le grand nombre de possibilités offertes en termes d'exercice de la psychiatrie : privé, public, à l'hôpital, en clinique... Les débuts de l'internat sont le temps de la découverte, mais les premiers stages ne permettent pas toujours d'appréhender toutes ces possibilités d'exercice. Nous vous en disons plus pour vous donner un petit aperçu des nombreuses possibilités de carrière existantes !***

Après quelques mots de démographie médicale, nous verrons les statuts accessibles dès la fin de l'internat, une fois la thèse et le DES en poche, et l'inscription à l'Ordre des Médecins réglée :

- À l'hôpital public : chef de clinique, assistant spécialiste, assistant hospitalier à temps partagé, praticien hospitalier contractuel.
- Dans le privé : installation en cabinet libéral, travail en clinique privée.
- Dans le médico-social.

## Le CHU

Nous connaissons tous le CHU par nos stages d'externat. Des pôles de psychiatrie existent dans tous les CHU en France, que ces pôles soient sur le même site que le reste du CHU ou sur un site dédié. Les possibilités de postes au sein du CHU en fin d'internat sont des postes de Chef de Clinique-Assistant, Assistant spécialiste, Assistant Hospitalier à Temps Partagé.

## Les CHS et EPSM

Les centres hospitaliers spécialisés et établissements publics de santé mentale sont les anciens hôpitaux psychiatriques. De nombreux stages d'internat y sont disponibles, puis les possibilités de postes sont souvent variées et de plus en plus flexibles. Chacun de ces hôpitaux se compose d'un site principal, lieu des hospitalisations temps plein, et de CMP, centres médico-psychologiques, pour être plus proche des patients pour les activités ambulatoires de l'hôpital. Des antennes en SMPR, service de médico-psychologique régional, en milieu carcéral, existent aussi. En fin d'internat, il est possible d'y prendre des postes de Chef de Clinique-Assistant, Assistant spécialiste, Assistant Hospitalier à Temps Partagé, et même maintenant des postes de praticiens hospitaliers dès la fin de l'internat depuis 2019. En effet, la limite d'ancienneté pour pouvoir se présenter au concours de praticien hospitalier a disparu.

## Perspectives d'avenir et démographie médicale en psychiatrie

Au 1 janvier 2023, l'effectif total des psychiatres (salaariés et libéraux) s'élève à 15 582 médecins (source Drees). La part des psychiatres avec une activité-libérale exclusive ou mixte (42 % au 01/01/2023) a légèrement baissé par rapport à 2012 (45 %) et s'est stabilisée depuis 2017.

L'augmentation apparente du nombre de psychiatres ces dernières années doit toutefois être mise en perspective et derrière les chiffres se cachent de réels défis pour les années à venir.

- L'âge moyen des psychiatres est de 53 ans pour les praticiens hommes et 48 ans pour les praticiens femmes. Bon à savoir : la parité est plutôt respectée au sein de la spécialité avec, en 2018, 47 % de psychiatres hommes et 53 % de psychiatres femmes.
- La situation est plus alarmante en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent où, d'après l'Atlas de démographie médicale du CNOM, 80 % des praticiens avaient plus de 60 ans en 2018.
- Il existe, de manière générale, un grand nombre de postes vacants en psychiatrie. Selon les sources, près de 30 % des postes de praticiens Hospitaliers (PH) ne seraient pas pourvus, soit 1000 postes.
- La demande sociétale est de plus en plus forte. Le nombre de consultations ne cesse d'augmenter et le domaine de la santé mentale en général se voit confier de plus en plus de missions.
- Pendant des années, le nombre de postes proposés à l'issue de l'ECN a en effet été en augmentation. En 2025-2026, ce sont 554 postes d'internat en psychiatrie qui ont été ouverts. Le souci : alors qu'avant 2008 100 % de ces postes proposés aux internes étaient pourvus, ce n'est aujourd'hui plus le cas... De plus en plus de postes proposés donc, mais moins choisis.

## Sources :

*Atlas de la démographie médicale en France, édition 2017 et 2018, édité par le Conseil National de l'Ordre des Médecins. Medshake, statistiques ECN entre 2010 et 2020 en psychiatrie.*

Le résultat de cette situation est qu'à l'heure actuelle, la population générale manque encore de psychiatres, mais il faut dire qu'en conséquence, un jeune psychiatre a en général du choix quant à son mode et son lieu d'exercice. Cette position très favorable devrait durer encore quelques années, mais méfiance.

### Le travail à l'hôpital public

L'hôpital public offre un grand nombre de débouchés aux jeunes psychiatres. Il est même le seul à leur proposer des modes d'exercice qui leur sont réservés, ce que l'on appelle le « post-internat », qui correspond aux différentes formes d'assistantat (Chef de Clinique-Assistant, Assistant spécialiste, Assistant Hospitalier à Temps Partagé).

### Le Chef de Clinique - Assistant des Hôpitaux (CCA)

Le titre de Chef de Clinique-Assistant des Hôpitaux (CCA) est né en 1960, faisant suite à la création des CHU par la réforme Debré de 1958. La fonction de CCA est bien connue des étudiants, puisqu'il s'agit souvent des premiers médecins qu'ils ont rencontrés lors de leurs premiers stages à l'hôpital.

Le clinat est le premier poste dans la hiérarchie des postes « universitaires », il n'existe donc que dans les services universitaires. Il assure une triple mission : de soin, d'enseignement et de recherche. Il est salarié à la fois du CHU et de l'université.

Le clinat dure deux ans, éventuellement renouvelable une fois. Il peut être réalisé dans les trois premières années suivant la fin de l'internat.

Le statut de CCA est normalement plutôt destiné à ceux qui souhaitent poursuivre une carrière hospitalo-universitaire, mais ce n'est pas toujours le cas : certains le choisissent par intérêt personnel pour la recherche ou l'enseignement, pour un complément de formation, ou simplement pour avoir accès au secteur 2 ensuite (qui autorise les dépassements d'honoraires si vous vous installez en libéral à l'avenir).

Du fait de la triple valence du poste, il faut avoir un minimum une fibre d'enseignant : le CCA participe à l'encadrement des étudiants en médecine, donne des cours à la faculté de médecine et mais aussi dans d'autres composantes (Institut de Formation en Soins Infirmiers ou école de Sages-femmes par exemple), il participe à la surveillance des examens, la corrections de copies...

La dimension de recherche est également partie intégrante du poste. Selon le service, vous aurez la possibilité de développer vos propres projets mais aussi d'inclure des patients dans les projets de recherche du service et bien souvent d'écrire quelques papiers scientifiques.

Mais toutes ces activités ne doivent pas faire oublier ce qui représente la majeure partie du travail du chef de clinique : faire tourner la salle ! En effet, le CCA a dans l'immense majorité des cas la responsabilité d'une unité, et avec l'aide des internes, il assure un travail clinique important. Il faut être conscient que le reste de ses missions (l'enseignement et la recherche) se fait parfois le soir et les week-ends... Le travail en CHU est parfois sectorisé, mais le CCA a moins souvent une véritable activité de secteur, comme peut l'avoir l'assistant spécialiste.

Côté salaire : la rémunération du CCA est faite de la combinaison de plusieurs « émoluments ».

- Un émolument « hospitalier » (versé par l'hôpital) de 18 383,05 € bruts annuels (Données JO 2022) pour les deux premières années.
- Un émolument « universitaire » (versé par la faculté à laquelle il est rattaché) de 16 714,92 euros bruts annuels pour les deux premières années.

Pour un total de 35 000 € bruts annuels.

Diverses indemnités peuvent être versées en sus, comme « la prime engagement de service public exclusif » réservée aux CCA qui s'engagent pendant la durée de leurs fonctions à ne pas exercer une activité libérale à côté et à travailler uniquement à l'hôpital public (environ 490 euros mensuels bruts).

Les CCA étant des universitaires, leurs gardes sont payées comme telles, soit environ 400 euros pour une garde de nuit en semaine. La contrepartie : il n'y a pas de repos de garde le lendemain, le CCA doit être dans son service, mais ne doit théoriquement pas faire de clinique (uniquement du travail universitaire).

Il bénéficie de 30 jours ouvrables (du lundi au samedi) de congés annuels par an, soit 5 semaines : autant qu'un interne.

### Comment y avoir accès ?

Un clinat s'envisage assez tôt. En effet, votre candidature sera parfois en concurrence avec d'autres internes. L'obtention d'un Master 2 « Recherche » est de plus en plus souvent obligatoire, et si ce n'est pas le cas, elle est fortement recommandée.

La faculté, la CME (Commission Médicale d'Établissement) et le directoire du CHU examinent les différents dossiers et statuent après avoir pris connaissance de l'avis du chef de service concernant les postulants mais, concrètement, c'est le chef de service qui désigne les CCA avec qui il travaillera.

N'hésitez donc pas à dire rapidement à votre chef de service si un poste de CCA vous intéresse, dès l'internat.

### L'assistant spécialiste (AS)

L'assistantat est une autre forme de post-internat. Il s'agit de poursuivre sa formation après la fin de l'internat, tout en assurant pleinement des responsabilités de médecin thésé. La durée de l'assistantat est de un à six ans (le plus souvent il dure deux ans), et il faut effectuer au moins deux ans pour avoir le titre d'Ancien Assistant et pour pouvoir ainsi accéder au secteur 2.

L'assistant est un jeune psychiatre qui poursuit son travail à l'hôpital, mais avec des responsabilités de médecin sénior. Sachant qu'il s'agit d'un poste non universitaire, à la différence du CCA, il peut travailler en CHS, mais également en CHU ou en hôpital général. C'est tout de même un poste que l'on retrouvera plus souvent en CHS.

Il s'agit souvent d'une transition qui permet de débiter une carrière hospitalière dans le public. L'assistant, comme les autres médecins du service, peut être amené à encadrer des internes mais il n'a pas de fonction dédiée à l'enseignement comme le CCA.

Travaillant en CHS, l'assistant a une mission de secteur. Il partage en général son temps entre un, voire plusieurs pavillons / unités et l'extra-hospitalier : CMP, CATTP, etc.

Il bénéficie d'un statut plus confortable que son cousin le CCA en termes de jours de congés avec 25 jours ouvrés (du lundi au vendredi) de congés annuels autorisés, mais aussi des congés accordés au titre de la réduction du temps de travail et des jours de récupération des périodes de temps de travail additionnel... Finalement, on arrive facilement à 7 semaines de congés annuel pour un AS.

En contrepartie, le salaire est un peu moins élevé que pour le CCA : 31 844,06 euros bruts annuels pour les deux premières années. Diverses primes peuvent venir s'y ajouter comme pour le CCA : prime versée à l'occasion du recrutement initial si vous vous engagez pour 2 ou 4 ans, prime si vous êtes amené à travailler sur plusieurs sites hospitaliers, prime d'exercice public exclusif...

Les gardes sont rémunérées environ 260 euros brut pour une nuit en semaine.

#### Comment y avoir accès ?

Il faut postuler auprès du directeur d'établissement, qui vous embauchera sur avis du chef de service. À nouveau, et même si c'est la direction qui tient les cordons de la bourse, c'est en pratique le chef de service qui choisit ses assistants spécialistes. Renseignez-vous sur les postes disponibles au cours de votre internat et n'hésitez pas à dire que vous êtes potentiellement intéressés lors de votre internat.

### L'Assistant Hospitalier à Temps Partagé (AHTP) ou « assistant partagé »

Face à la pénurie de jeunes médecins à l'hôpital public, un nouveau statut a été créé en 2009 : l'AHTP. Il s'agit de la troisième forme de post-internat, donnant également accès au titre d'Ancien Assistant des Hôpitaux et par conséquent au secteur 2. Il s'agit de postes d'assistants dont l'activité est, comme son nom l'indique, partagée entre deux établissements : le CHU et un hôpital périphérique.

D'une part, cela permet à de jeunes psychiatres intéressés par un travail clinique en CHU, mais qui ne souhaitent pas s'investir dans la dimension universitaire du clinat, d'y exercer. D'autre part, cela permet de travailler en CHS et de profiter des possibilités du secteur.

L'AHTP s'engage pour un an minimum, le plus souvent pour deux années.

Ces postes permettent de diversifier les lieux de travail et de renforcer le lien entre hôpitaux périphériques et CHU, améliorant ainsi la cohérence des soins. L'AHTP peut bénéficier de deux environnements et de deux cultures de soins différentes, enrichissant ainsi son expérience clinique. Cependant, le travail partagé entre deux établissements nécessite une bonne capacité d'adaptation et une organisation rigoureuse afin de pouvoir trouver sa place dans chacun des services d'affectation. Il faut également être prêt à faire des trajets parfois conséquents, et ce plusieurs fois par semaine.

#### Comment y avoir accès ?

De la même façon que pour l'assistantat spécialisé.

#### Bon à savoir

Le dispositif des Assistants Spécialistes Régionaux (ASR), mis en place dans certaines régions (exemple : Haute-Normandie) offre à des candidats en post-internat la possibilité d'accéder au statut de l'AHTP, entre le CHU (de 20 à 40 % maximum) et un CH (60 à 80 % minimum) basé sur un projet construit entre le coordinateur de la discipline et le responsable de la structure d'accueil. Les postes étant en partie financés par l'Agence Régionale de Santé, le nombre est limité et il faut présenter un dossier pour passer devant la commission.

#### Le Praticien Hospitalier Contractuel

La fonction de PH est en général également bien connue des internes. Le PH est un psychiatre des hôpitaux, ce type de poste existe à la fois en CHU et en CHS. Le PH est la clé de voûte du travail clinique à l'hôpital.

## L'accès à la fonction de praticien hospitalier (PH)

L'accès à la fonction de praticien hospitalier (PH) dans les établissements publics de santé est désormais régi par un dispositif rénové, issu du décret n° 2021-1230 du 25 septembre 2021 et de ses arrêtés d'application, modifiés par l'arrêté du 19 septembre 2025. Cette réforme marque une simplification majeure du concours national de praticien hospitalier (CNPH) et s'inscrit dans le cadre plus large de la refonte statutaire des personnels médicaux hospitaliers.

## Le nouveau concours national de praticien hospitalier (CNPH)

Depuis la session 2022, le concours est unique pour l'ensemble des candidats :

- Suppression de la condition d'ancienneté (il n'est plus nécessaire de justifier de deux ans d'exercice).
- Fin de la distinction entre concours de type 1 et type 2 : tous les candidats relèvent désormais du même cadre d'évaluation.

Les épreuves sont harmonisées et reposent sur deux volets :

- Examen du dossier : il retrace le parcours professionnel, le projet et les motivations du candidat ; il représente 50 % de la note finale.
- Entretien oral : d'une durée de 30 minutes, en présentiel à Rungis (sauf dérogation), il évalue la motivation, la connaissance de l'environnement hospitalier, la capacité à travailler en équipe et la cohérence du projet professionnel ; il compte également pour 50 % de la note finale.

Les docteurs juniors peuvent désormais se présenter au concours avant la fin de leur DES (diplôme d'études spécialisées). Leur justificatif de validation du DES devra simplement être transmis une fois délivré par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur. Cette refonte du concours s'inscrit dans la préparation d'une fusion des deux statuts actuels de praticiens hospitaliers et de la création d'un support unique de praticien contractuel, visant à renforcer la lisibilité et la mobilité des carrières médicales à l'hôpital public.

Références réglementaires (Textes disponibles sur Légifrance).

- Décret n° 2021-1230 du 25 septembre 2021 relatif au concours national de praticien hospitalier.
- Arrêté du 25 septembre 2021, pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du Code

de la santé publique, relatif à l'organisation des épreuves du concours.

- Arrêté du 19 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 25 septembre 2021 (actualisation des modalités du concours).

## Comment y avoir accès ?

Pour le poste de PHC, cela se passe de la même façon que pour l'assistantat spécialisé.

Le concours de PH sera théoriquement amené à être supprimé, mais il est encore existant donc nous l'évoquons ici. Ce concours est ouvert aux psychiatres qui peuvent justifier de deux années d'exercice dans un établissement public (dit concours de PH titre I), quel que soit le poste occupé durant ces deux années. Le concours comporte une évaluation en trois temps :

- Constitution d'un dossier « Titres et travaux » : c'est l'ensemble des diplômes obtenus, des formations validées (y compris congrès, FMC, séminaires, etc.), ainsi que les publications, communications orales et écrites du jeune psychiatre.
- Constitution d'un dossier « Services rendus » : il s'agit des documents attestant de vos activités médicales notables, au sein d'un établissement, mais aussi de vos activités au sein d'associations, les fonctions d'intérêt général, les formations dispensées, etc.
- Un entretien avec le jury sur le dossier qui comporte les deux items ci-dessus.

Le concours de PH est également accessible aux autres psychiatres, qui n'auraient pas passé déjà deux ans dans un établissement public (concours de PH de titre II), mais il comporte alors en plus un examen oral de contrôle des connaissances.

Il faut savoir que pour les titres et travaux et pour les services rendus, le jury exige des justificatifs pour tout ce que vous mettrez dans votre dossier. Pour ceux qui pensent se lancer dans une carrière de PH et exercer à l'hôpital, il est donc très important que vous vous y prépariez dès le début de votre internat ! Comment ? Tout simplement en gardant un justificatif de tout ce que vous faites : un certificat de participation à un congrès ou à une journée scientifique, lettre attestant d'une adhésion ou d'une implication au sein d'une association, courrier d'un responsable d'enseignement attestant des cours que vous avez donnés... Tout est bon à prendre ! Constituez-vous un dossier « PH » au tout début de votre internat, cela vous évitera bien des heures perdues par la suite...

C'est très simple à faire au fur et à mesure, mais cela devient bien plus compliqué quand il s'agit de tout récupérer un à deux ans après la fin de votre internat.

### Sources concernant les différents statuts à l'hôpital public

- Site de l'ISNI : Différences statutaires entre CCA, AHU, assistants spécialistes et PH contractuel.
- Journal Officiel : Arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé.
- Code de la Santé Publique : article R6152 et suivants.
- Décret n°84-135 du 24 février 1984 portant sur le statut des personnels enseignants et hospitaliers des CHU.

### Sources concernant la suppression du concours de PH

- PH : un statut unique pour faire passer la pilule ? - What's Up Doc.
- Statut unique de PH et fin du concours : craintes et doléances des syndicats de praticiens hospitaliers - Le Quotidien du médecin.
- Concours national de praticien des établissements publics de santé (CNPH) - Site du CNG.

### Quelques sites internet utiles pour en savoir plus

- Le site de l'InterSyndicat National des CCA : <http://www.isncca.org/>
- Le site du Centre National de Gestion des PH : <http://www.cng.sante.fr/>
- Le site de l'InterSyndicale Nationale des Internes : <https://isni.fr/>

### Le travail dans le privé

La multiplicité des statuts à l'hôpital public rendait nécessaires les quelques pages précédentes, mais s'il est bien un milieu que l'on connaît généralement moins en tant qu'interne, c'est le travail dans le secteur privé. En cabinet ou en clinique, peu de stages d'internat permettent de découvrir cette pratique !

Des stages d'internat en cabinet, auprès de maîtres de stages exerçant en libéral, se mettent en place dans certaines régions sur le même format que pour les internes de médecine générale, mais cela reste rare.

Le développement de ces stages auprès de praticiens libéraux est en discussion et nous devrions y avoir de plus en plus accès dans les années à venir !

Avant de passer en revue quelques-unes des possibilités offertes, précisons qu'il est toujours possible (et très fréquent), d'avoir une activité mixte publique-privée ou plus largement salariée-libérale.

### Pour en savoir plus, quelques sites internet

Le site de l'Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé : <http://www.afpep-snp.org/>

### L'exercice libéral en cabinet

#### Les idées reçues

Ces dernières années, les jeunes médecins, à la fin de leurs études, s'installent peu en cabinet libéral. Le manque de contact avec des psychiatres libéraux au cours de notre internat donne souvent lieu à l'émergence de quelques clichés concernant cette modalité d'exercice : la solitude de l'exercice, des patients moins intéressants, « moins malades », la lourdeur administrative, une gestion compliquée...

#### L'installation : quels interlocuteurs avant de se lancer ?

Plusieurs institutions sont des passages obligés pour l'installation en tant que psychiatre libéral comme l'Ordre des Médecins, les Agences Régionales de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse de retraite (CARMF). Elles donneront des informations essentielles, factuelles et réglementaires.

Les banques, les assurances, voire l'industrie pharmaceutique prodiguent aussi leurs conseils, intéressants, à condition de bien avoir conscience des conflits d'intérêts qu'ils peuvent soulever.

Plus proches du terrain, les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) des médecins, mais aussi certaines associations professionnelles, des syndicats, peuvent eux aussi donner des conseils et répondre aux questions, mais surtout nouer un dialogue préalable à l'installation.

#### Une demande spécifique

La territorialisation de l'offre de soins concerne le praticien libéral qui devra s'inscrire dans une organisation de soins, lui donnant une place particulière. Si des évolutions sont à prévoir, la nature et la pertinence de l'exercice libéral doivent être soulignées.

Le psychiatre libéral accueille une demande de soin plus spécifique et différente de celle qu'on retrouve à l'hôpital. Il répond à une demande précise de la part du patient qui effectue une démarche volontaire de soins. L'alliance de travail et les objectifs de soins sont souvent plus clairs que dans les structures hospitalières.

S'il existe une différence entre les patients traités en ville et à l'hôpital, elle tient essentiellement à la nature du soin ambulatoire, plus qu'au statut libéral ou salarié. Ainsi un psychiatre libéral qui aura un exercice hospitalier complémentaire public ou privé, sera amené à traiter le même type de patients que s'il exerçait dans le service public hospitalier. La pratique libérale garantit l'indépendance professionnelle, et l'absence de liens hiérarchiques avec une administration ou des confrères. Le médecin est

toujours libre et responsable de ses choix thérapeutiques mais l'exercice libéral permet de définir ses horaires de travail, ses choix professionnels et l'exclusivité ou non de ses différents modes d'exercice.

### Un réseau de soin alternatif

Travailler en cabinet libéral, ce n'est pas travailler seul ! Si ce choix est possible, il ne caractérise pas l'exercice libéral qui est par essence un exercice en réseau.

L'inscription dans un réseau de médecins dits correspondants est essentielle, le spécialiste psychiatre venant répondre aux besoins de santé, et en particulier aux demandes des médecins traitants. Il articule son travail avec eux mais aussi avec les autres médecins spécialistes en charge des pathologies non psychiatriques de ses patients. Des échanges professionnels sont fréquents, mais aussi des rencontres en particulier lors de réunions de formation médicale.

Parallèlement pour le suivi et la prise en charge de ses patients il va aussi pouvoir travailler en réseau avec des cabinets infirmiers, des psychologues et s'il s'occupe d'enfants avec d'autres professionnels comme des orthophonistes, des éducateurs spécialisés, des psychomotriciens...

Le travail du psychiatre libéral s'articule également avec le milieu hospitalier, public ou privé, les hôpitaux de jour et autres structures sanitaires, médico-sociales et mêmes sociales. C'est un réseau professionnel riche, moins formalisé que dans les institutions car dépendant du choix et des connaissances de chacun, mais qui a pour conséquence l'adoption d'une certaine souplesse dans la pratique et la possibilité d'éviter certains écueils institutionnels.

La pratique en libéral est très riche et même si vous vous orientez vers une pratique psychothérapeutique en cabinet, cela n'empêche pas de travailler également autour de prises en charges incluant des prescriptions médicamenteuses, des thérapies brèves, des pratiques d'expertise, avec des enfants comme des adultes. Vous pouvez façonner votre exercice à votre image et selon vos préférences.

Il existe également différentes modalités d'association entre médecins, ou entre professionnels de santé.

### Une continuité de la prise en charge

Comme le médecin généraliste, le psychiatre libéral noue un lien stable et prolongé avec ses patients. Ce lien assure une continuité des soins mais donne aussi une perspective au long cours sur l'évolution de la psychopathologie.

Cet engagement individuel est soumis au respect du code de déontologie médicale, qui en particu-

lier impose l'obligation de continuité de soins. Le psychiatre libéral doit alors s'organiser avec ses confrères ou des structures hospitalières pour garantir en son absence cette continuité de soins. Il doit en donner l'information à son patient.

### La rémunération

La différence essentielle avec l'exercice salarié concerne la rémunération. En libéral, c'est le paiement à l'acte qui régit la rémunération.

Selon vos souhaits et votre parcours, vous avez la possibilité d'exercer en secteur 1 (tarif à l'acte conventionné par la sécurité sociale. Par exemple environ 30€ pour une consultation classique dans le cadre du parcours de soins) ou en secteur 2 (où le praticien peut définir librement ses honoraires). L'Assurance Maladie rembourse alors sur une base tarifaire plus faible.

Plus d'infos sur la tarification à l'acte :  
Tarifs des actes en métropole française

<https://cutt.ly/02xGjpw>

Il est difficile de comparer exercice libéral et exercice salarié en termes de revenus car il faudrait y inclure les avantages sociaux du système salarié et raisonner en salaire brut, avec les charges patronales en sus pour les mettre en regard du statut libéral d'entrepreneur. Le médecin libéral devra raisonner en gestionnaire pour ne pas confondre recettes et bénéfices et penser à souscrire des garanties complémentaires en ce qui concerne la prévoyance, la retraite, la maladie... Il n'aura aucun droit en cas de non rentabilité de son activité.

### Comment y avoir accès ?

Il suffit d'avoir obtenu son DES de psychiatrie et de s'inscrire à l'Ordre. Le reste des démarches administratives (conventionnement, assurances...) est accessible auprès des ARS, de l'Ordre de Médecins, de la CPAM de votre lieu d'exercice, etc.

Le jeune psychiatre peut s'installer en secteur 1 sans avoir réalisé de post-internat (ses tarifs sont alors conventionnés avec la sécurité sociale). Pour s'installer en secteur 2, secteur à honoraires libres, il faut avoir validé un post-internat de deux ans minimum (CCA, AS, AHTP).

### Le travail en clinique privée

Ce travail en clinique privée peut être complémentaire de l'installation en cabinet libéral, dans la mesure où le praticien pourra y traiter ses patients, ceux venant de son propre réseau de soins, enrichi du réseau lié à son activité en clinique. Toutefois de nouvelles modalités émergent avec la territorialisation de l'offre de soins, et il peut exister des propositions d'exercices exclusifs en clinique.

L'hospitalisation privée en psychiatrie en France, représente aujourd'hui 20 % des capacités totales d'hospitalisation. Elle est très inégalement répartie sur le territoire national et recouvre aussi des pratiques disparates, de rares cliniques ayant aujourd'hui des autorisations d'hospitalisation sous contrainte par exemple.

Cette pratique est une alternative extrêmement intéressante à l'offre hospitalière publique, car elle peut permettre des expériences professionnelles passionnantes, innovantes, avec une souplesse de mise en œuvre. De plus, l'hospitalisation privée a les autorisations pour se diversifier vers des modes de prise en charge ambulatoires, vers des soins de réhabilitation psychosociale, vers des structures de dépistage...

Mais nous devons attirer l'attention des jeunes psychiatres intéressés, car ils doivent faire preuve de la plus grande vigilance avant de s'engager avec un établissement privé. Cet engagement est contractuel, c'est-à-dire qu'il est uniquement régi par le contrat que le médecin signera avec le représentant légal de l'établissement. À ce titre, ce contrat doit être étudié très attentivement, car il va organiser la vie professionnelle du signataire. Jusque-là, les propositions de travail concernant une pratique libérale en hospitalisation privée, « obligeait » souvent le médecin à devenir actionnaire de la clinique, qui est un établissement à but lucratif. D'autres formes d'investissements initiaux pouvaient être demandées, sur le modèle des « rachats de clientèle ». Ces pratiques sont plus rares aujourd'hui, et chaque cas particulier doit être analysé. Il faut savoir que la notion de lits ayant disparu, le rachat de lits est discutable.

Certains propriétaires de cliniques, en particuliers des groupes financiers, proposent un salaire aux psychiatres. Le psychiatre doit s'assurer de la nature de ce salaire et de la convention collective à laquelle il est rattaché. En effet, parfois ce salaire est issu directement de l'encaissement, des honoraires produits par le psychiatre, par l'établissement de soins qui en reversera une partie au médecin. Là aussi le psychiatre doit analyser précisément les propositions de travail et se faire aider si besoin. Il devra différencier parmi les formes de salariat proposé celles où le salaire du médecin psychiatre est réellement prévu dans le prix de journée de l'établissement, des autres. L'analyse des conditions de travail est essentielle pour éviter de lourdes déconvenues. En particulier, il convient de vérifier les charges liées à ce contrat de travail concernant le nombre de patients à prendre en charge, la question de la permanence des soins, des gardes, des astreintes et celle aussi des

conditions de votre remplacement lors de vos vacances ou autres repos compensateurs. Il ne faut pas non plus oublier d'analyser les moyens matériels mis à votre disposition, ainsi que les moyens en personnel mobilisés pour permettre un exercice psychiatrique de qualité.

Il sera toujours essentiel de comparer le salaire proposé aux revenus que vous pourriez retirer d'une activité libérale avec la nomenclature applicable à l'hospitalisation privée. C'est chose simple, et vous pouvez être aidés.

## Comment y avoir accès ?

S'il s'agit d'un exercice libéral en clinique, les formalités sont identiques à celles de l'exercice libéral en cabinet. S'il s'agit d'un exercice salarié, il devra répondre au droit du travail.

## Le médico-social

Le secteur médico-social constitue un pan très important de l'activité psychiatrique. Un grand nombre d'associations et d'établissements emploient en effet des psychiatres, le plus souvent à temps partiel ; cela va des CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), des CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique) qui assurent ensemble plus de la moitié des consultations de pédopsychiatrie et demandent un travail clinique « classique », aux instituts type IME (Institut Médico-Educatifs), et ITEP (Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques). Ces établissements ou services sont le plus souvent gérés par des associations loi 1901.

Du côté des adultes, des psychiatres travaillent aussi dans des ESAT (Établissements et services d'aide par le travail), des Foyers (jeunes travailleurs, handicapés..).

Ces dernières années se sont également développés les SAVS (Services d'aide à la vie sociale) et les SAMSAH (Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), qui soulagent le secteur psychiatrique d'une part de l'activité à orientation plus sociale, ou concernant l'accompagnement aux consultations de médecine somatique ou encore la réinsertion.

Souvent, les psychiatres du médico-social ont davantage un rôle de supervision des équipes, de liens avec les établissements psychiatriques, d'évaluation et de suivi de certains pensionnaires en souffrance psychique. Les sujets rencontrés dans le secteur médico-social sont plus fréquemment en voie de stabilisation, ou chroniques, sauf pour les CAMSP et les CMPP qui effectuent le dépistage et le diagnostic et pour les ITEP qui acceptent des adolescents difficiles,



Les établissements médico-sociaux qui cherchent des psychiatres sont très nombreux. Les libéraux y interviennent souvent quelques demi-journées, ce qui leur permet d'avoir un revenu fixe et de sortir un peu du cabinet.

### Comment y avoir accès ?

Il s'agit toujours d'emplois salariés, et il suffit d'être diplômé en psychiatrie et inscrit à l'Ordre. Il faut alors postuler, mais il n'y a que dans certains CMPP qu'il arrive que plusieurs médecins psychiatres postulent pour un même poste.

### En 2 mots...

Pourquoi ? Pour changer du travail « classique » du psychiatre. Pour être plus proche du monde social. Pour un exercice diversifié, facteur de « santé mentale ».

### Et tant d'autres façons d'exercer encore...

Du PH spécialisé dans les troubles psychotiques résistants au psychiatre libéral qui a une activité de psychothérapie, en passant par le praticien du médico-social, les possibilités d'activités sont très diverses, d'autant qu'on aurait pu en citer bien d'autres : humanitaire, industrie pharmaceutique, conseil stratégique en entreprise, en marketing, en politique, journalisme médical... Comme nous l'avons vu, chaque type d'exercice a ses avantages et ses inconvénients, et chaque jeune psychiatre pourra y trouver son compte. N'oublions pas qu'une carrière peut évoluer : d'une activité libérale pure, il est possible de passer à une activité mixte, puis publique exclusive, et vice-versa, et la possibilité d'associer ces différents types d'activités enrichit encore davantage les possibilités.

# Sites Internet

Celui de l'AFFEP : <http://www.affep.fr/>



## Généralistes

Portail généraliste, nombreux liens, bases de données des revues françaises  
<http://www.psydoc-france.fr/>



Portail canadien avec de nombreux liens vers de nombreuses ressources en psychiatrie  
<http://www.mentalhealth.com/>

Catalogue du Système Universitaire de Documentation (SUDOC)  
<http://www.sudoc.abes.fr/>



Réseau documentaire en santé mentale  
<https://www.ascodocpsy.org/>

Organisme public d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation  
<http://www.psycom.org/>



Le site du Collège National des Universitaires en Psychiatrie  
<https://cnup.unistra.fr/>

## Associations professionnels de psychiatrie

<https://www.ajpja.fr/>



<https://www.afbn.org>

<https://fedepsychiatrie.fr/>



<http://www.asso-aesp.fr/>

## Associations de paire-aidance

L'association nationale des familles de patients de psychiatrie  
<https://www.unafam.org/>



Un accompagnement destiné aux jeunes adultes vivant avec des troubles psychiques, à travers la communauté, des groupes de partage, de l'écoute, des ateliers et des conférences  
<https://www.maisonperchee.org/>

## Moteurs de recherche

Pubmed  
<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed>



Google Scholar  
<http://scholar.google.fr/>

Cairn  
<https://www.cairn.info/>



## Applications / Sites utiles en psychiatrie

Application Posos (pharmacologie) - Inscrivez vous avec le code AFFEP22  
<https://www.posos.co/>



DicoSemioPsy  
<https://www.psychopharma.fr/>

L'introduction d'une injection retard ou le switch d'une injection à l'autre  
<http://cmpsy-switch.com/Le-Switch/>



Prescription chez les enfants et adolescents  
<https://pharmacologie.sfpeada.fr/>

Site d'aide pour diagnostiquer la catatonie  
<https://www.catatonie.fr/>



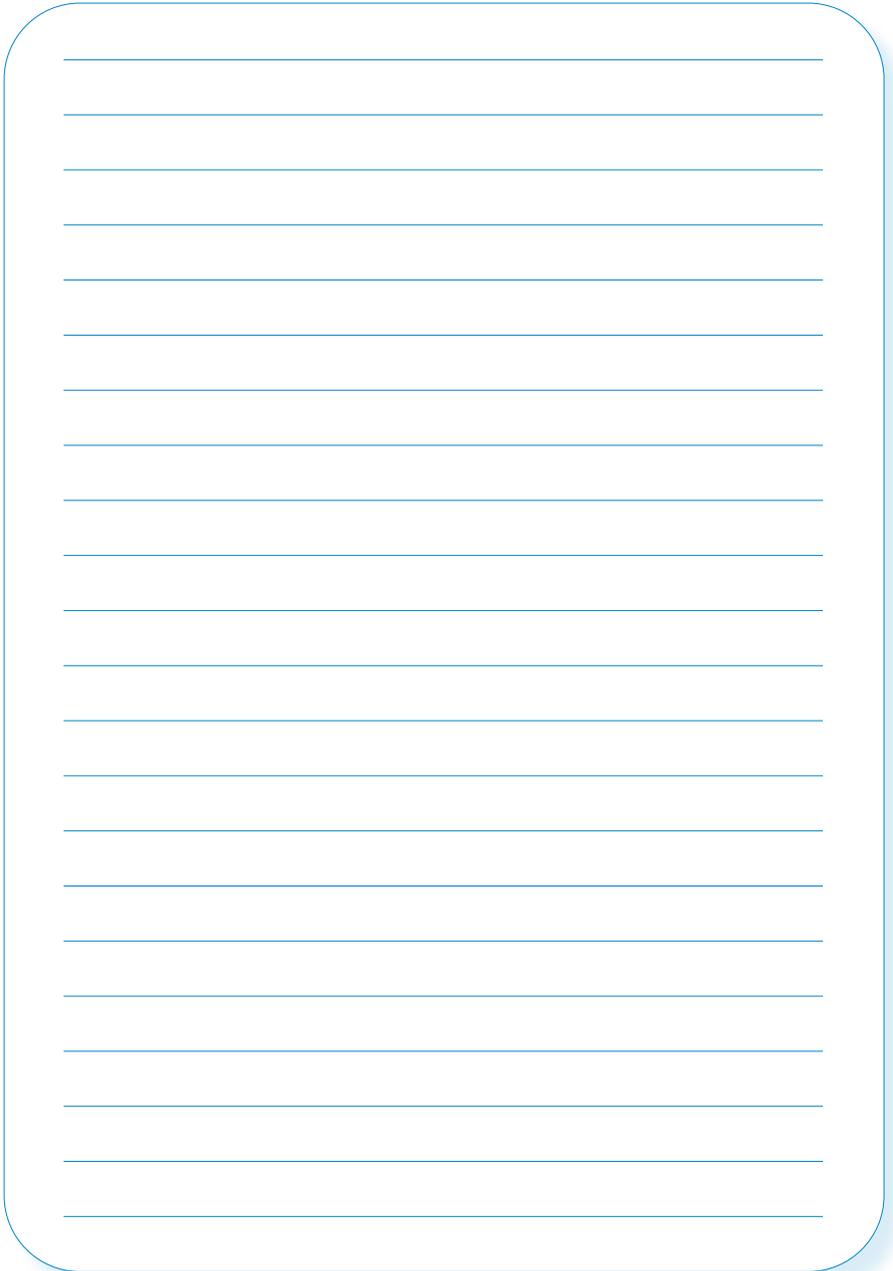
Switch de traitements et les équivalences de benzodiazépines  
<https://wiki.psychiatrienet.nl>

Mooc sur la symptomatologie des enfants et adolescents : notions de base  
<https://www.fun-mooc.fr/en/courses/essentials-child-and-adolescent-psychiatry-across-world/>



Mooc sur les addictions  
<https://www.fun-mooc.fr/en/cours/comprendre-les-addictions/>

# Notes



A large, rounded rectangular box with a light blue border, containing 25 horizontal blue lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the box.



Médecins - Soignants - Personnels de Santé

1<sup>er</sup> Réseau Social  
de la santé

1<sup>ère</sup> Régie Média  
indépendante  
de la santé



Retrouvez en ligne des  
milliers d'offres d'emploi



250 000 exemplaires de  
revues professionnelles  
diffusés auprès des  
acteurs de la santé



Une rubrique Actualité  
qui rayonne sur  
les réseaux sociaux

Rendez-vous sur

[www.reseauprosante.fr](http://www.reseauprosante.fr)



Inscription gratuite

☎ 01 53 09 90 05

✉ [contact@reseauprosante.fr](mailto:contact@reseauprosante.fr)

# Donner envie aux futurs médecins

de rejoindre l'établissement, une des priorités de la politique d'attractivité du Centre Hospitalier de Cadillac



## Politique d'accueil et accompagnement des internes

Donner envie aux futurs médecins de rejoindre l'établissement est l'une des priorités de la politique d'attractivité du CH de Cadillac. Les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle constituent l'un des principaux canaux de recrutement de l'établissement, c'est pourquoi structurer une politique d'intégration et d'accompagnement était incontournable, dans une dynamique d'attractivité, puis de fidélisation des équipes.

L'intégration des internes et docteurs juniors comprend une journée d'accueil, leur permettant de découvrir l'établissement, son fonctionnement, ses outils, les interlocuteurs ressources sur lesquels ils pourront s'appuyer en cas d'interrogations ainsi que leur rôle au quotidien. Des moments conviviaux et ludiques viennent compléter cette journée pour créer un « esprit promotion » et faciliter les échanges et la communication.

*« L'idée de la journée d'accueil des internes, c'est qu'ils puissent se familiariser avec les personnes qui composent l'établissement et créer une relation de confiance, un lien de proximité afin par la suite de pouvoir les recruter en tant que praticien hospitalier »*

(Marie Desgans, Responsable des Affaires Médicales).

*« Top ! Merci pour l'accueil ! La meilleure journée d'interne pour l'instant ! Ça donne envie »*, témoigne un interne à l'issue d'une telle journée.

L'accompagnement des internes se poursuit ensuite tout au long du semestre, au quotidien par les responsables de terrains de stage ou les équipes, plus ponctuellement par les affaires médicales, du point d'étape sur leur intégration à l'entretien de fin de semestre.

## Un outil novateur de cohésion en établissement de santé

En 2021, afin de proposer un temps ludique pendant la journée d'accueil des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle, le CH de Cadillac s'est appuyé sur ses 400 ans d'histoire et son expertise reconnue en matière de psychiatrie, pour créer un nouvel outil, moderne et apprécié des jeunes générations : un escape game nommé « La pierre de folie ».

Ce projet novateur a été lauréat du Prix « Attractivité Médicale » 2025 de la FHF dans la catégorie « Coup de cœur du jury » au titre des pratiques innovantes portées par les établissements publics de santé, sanitaires et médico-sociaux et présenté lors du Congrès SantExpo à Paris en mai dernier.

Au-delà de la modernisation de la journée d'accueil, les objectifs sont multiples :

- Proposer un outil de team building fédérateur et immersif ;
- Valoriser l'histoire et le patrimoine du CH de Cadillac ;
- Désigmatiser et faire évoluer les regards sur la santé mentale, les personnes concernées par la maladie et la prise en soin psychiatrique.

Entre novembre 2022 et mai 2025, six sessions ont été animées par la chargée de communication de l'établissement, à destination de près de 50 étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle.

*« Ce projet s'intègre dans le cadre d'une stratégie globale de travail autour du bien-être des étudiants. Je pense que nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes satisfaits et fiers du retour des internes qui est unanime et très positif »* (Docteur Nathalie Messer, Présidente de la CME).

L'expérience de l'escape game démontre la capacité de l'établissement à innover, à créer et à s'inscrire dans une véritable dynamique durable d'attractivité et de fidélisation, aujourd'hui des médecins et plus largement de l'ensemble des professionnels de l'établissement.

### CONTACT

Direction des Affaires Médicales

✉ [affaires.medicales@ch-cadillac.fr](mailto:affaires.medicales@ch-cadillac.fr)

☎ 05 56 76 51 75

Consultez notre site et rejoignez-nous !

